

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 15 DECEMBRE 2015**

**Sous la Présidence de
Monsieur Christophe DUMONT, Maire**

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2015
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
DUMONT Christophe	X			
HOURNON Jean-Paul	X			
MASCLET Johanne		X Procuration à Caroline Faivre		
CARREZ Didier	X			
FAIVRE Caroline	X			
ALLARD Patrick	X			
TAILLEZ Isabelle	X			
DESMENEZ Jean-Claude	X			
DELATTRE Marie Josée		X Procuration à Christophe DUMONT		
DELVAL Freddy	X			
WIDIEZ Dimitri	X			
DAMBRIN Pascal	X			
JOUVENEZ Jean-Luc	X			
CHOTIN Jean-Michel	X			
JARUGA Henri	X			
LESPAGNOL Fatima		X Procuration à Henri JARUGA		
WIDIEZ Lise			X	
SALPETRA Elise			X	
DORNE Sylvie	X	X Procuration à Claudine BEDENIK jusqu'à 19h46		
BEDENIK Claudine	X			
BERLINET Jean-Pierre		X Procuration à Joselyne GEMZA		
GEMZA Joselyne	X			
SANTERRE Françoise	X			
DUMONT Christiane	X			
BRIDOUX Josyane	X			X à compter de 23h05
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
LEGRAND Véronique	X			
WOSINSKI Bruno	X			
POP Cerasela		X Procuration à Bruno WOSINSKI		
GUERIN Victor	X			
DEBLANGY Lucie	X			
CAMPISANO Vincent	X			
POULAIN Daniel			X	

M. LE MAIRE Bonsoir à tous et à toutes, je vous propose d'ouvrir la dernière séance de travail du Conseil municipal pour l'année 2015, qui, comme vous l'avez sans doute constaté, présente un ordre du jour particulièrement chargé avec 27 points inscrits à l'ordre du jour, dont le débat d'orientation budgétaire et un book d'environ 140 pages. Donc, comme de tradition, cet ordre du jour a été préparé en amont avec les 4 commissions compétentes qui se sont réunies les 7 et 9 décembre dernier. Les comptes rendus des commissions n°2 et n°4 ont été joints au dossier de conseil afin de permettre la meilleure information des élus. Et les comptes rendus des commissions n°1 et n°3 ont été déposés sur table. Donc toujours dans le même objectif de respect du principe d'information des élus, le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil municipal du 13 novembre ainsi que le compte rendu sommaire ont également été joints au dossier dans une sous chemise particulière et comme une évidence, le compte rendu a été affiché en mairie sous huitaine. Alors, nous avons également adressé le rapport d'orientation budgétaire, le contrat de ville 2016 et le règlement de fonctionnement de l'espace multi accueil Dolto. Sont également déposés sur table, un projet de délibération qui n'a pas été évoqué en commission n°1 et qui n'était pas inscrit à l'ordre du jour du conseil préalable et qui concerne la construction du groupe scolaire Paulette Deblock sur les marchés de travaux des exonérations d'application des pénalités de retard aux entreprises, et que nous verrons dans le point sur les finances. Et, figure également dans cette pochette sur table, un projet de délibération modifié pour le dispositif Ville Vie Vacances 2016. Ce rappel étant effectué, nous pouvons donc débiter l'examen, des questions inscrites à l'ordre du jour et commencer par la désignation du secrétaire de séance qui procédera à l'appel nominal, ce qui permettra de vérifier que les conditions de quorum sont réunies. Donc, comme à chaque fois, je vous propose de nous exonérer du vote à bulletin secret et de désigner le benjamin de séance, à savoir, en l'occurrence pour cette réunion Dimitri WIDIEZ. Tout le monde est d'accord pour cette exonération du vote à bulletin secret et cette désignation ? Je serais très surpris quand Madame BRIDOUX me dira non un jour. Je sens que la fronde pourrait venir de chez elle.

M.WIDIEZ : Appel...

M. le MAIRE : Merci beaucoup Dimitri, qui par cette appel nominal nous a permis de vérifier que le quorum était donc atteint et que nous pouvons procéder à l'adoption du procès-verbal de notre dernière réunion de conseil du 13 novembre. Alors je profite de cette occasion pour vous inviter à être vigilant lors de vos prises de paroles respectives, à bien ouvrir vos micros et à bien parler devant les micros puisque plusieurs interventions étaient inaudibles au niveau de l'enregistrement. Je sais que ça concerne en plus une partie de la déclaration de Madame BRIDOUX. Donc moi ça ne me dérange pas que vous me la communiquiez, on l'intègre au procès-verbal.

Mme.BRIDOUX : C'est ce que j'avais l'intention de faire.

M. le MAIRE : Parfait. En tout cas, la bande son est à votre disposition pour vous prouver que ce n'est pas une démarche volontaire de notre part. Ok.
Donc tout le monde est d'accord pour adopter le procès verbal avec la modification suivante à savoir l'intégration de la déclaration de Madame BRIDOUX qui, soit n'avait pas bien parlé dans le micro, pourtant je l'avais bien entendu moi, ou soit il y avait un problème au niveau de l'enregistrement. Donc à tout le monde d'être bien vigilant et de bien ouvrir les micros et de bien parler en face.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions concernant ce procès-verbal ?

Comme il n'y en a pas je vous propose de l'adopter ?

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas son adoption ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Oui Vincent CAMPISANO, ne l'adopte pas comme il était absent lors de la dernière réunion de conseil.

Donc le procès-verbal est adopté à l'unanimité moins l'abstention de Vincent CAMPISANO qui motive son choix par son absence lors de la dernière réunion de Conseil.

ADOpte A L'UNANIMITE MOINS L'ABSTENTION DE MONSIEUR CAMPISANO

Donc avant l'examen des autres points inscrits à l'ordre du jour, je vous propose le traditionnel rappel des principaux événements depuis notre dernière réunion. Alors je vais faire très rapide, puisque l'ordre du jour est particulièrement chargé, mais je voulais vous signaler une très belle messe de Sainte Cécile par l'école de musique avec son orchestre et la chorale.

Le 14 novembre l'Assemblée Générale de l'étoile cycliste, qui m'a confirmé que la course de ducasse était déjà prête.

Le 16 novembre une réunion sur l'hydraulique du Marais qui s'est tenue ici avec les services de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD), compétents en la matière et que j'avais invités à participer à cette réunion puisque depuis de nombreuses années, les habitants du Marais doivent faire face à des inondations répétées, à la présence d'eau récurrente sur leur parcelle sans que rien n'explique *a priori* cette présence. Donc après intervention auprès des services de la CAD, une enquête et une étude seront réalisées par un cabinet d'études spécialisé le tout financé à 100% par la Communauté d'Agglomération du Douaisis. Et fidèles à notre démarche de démocratie participative et de lien avec la population, nous avons donc organisé ici même une réunion à laquelle ont participé plus de 60 personnes. C'était une réunion très riche pour les habitants mais aussi pour le bureau d'étude qui a vu qu'il y avait des habitants en face qui étaient capables de l'aider dans le diagnostic.

Le 19 novembre, la commission d'appel d'offre sur la salle Carnot dont nous aurons l'occasion de parler au niveau du marché mais également au niveau du rapport d'orientation budgétaire. Différentes assemblées générales mais qui illustrent bien la diversité et la richesse du tissu associatif.

Le 21 novembre l'assemblée des FFA (forces françaises en Allemagne) et l'assemblée générale, au soir, du club de pétanque.

Le 22 novembre, un moment important dans la vie de la collectivité avec l'arrivée de Monsieur OUHAB, le nouveau Directeur général des services, que j'ai déjà eu l'occasion de présenter à la majorité d'entre vous sur des différentes commissions ou lors des élections. Mais c'est aujourd'hui pour moi l'occasion de lui souhaiter la bienvenue à Sin-le-Noble et de vous le présenter officiellement. C'est une tâche très importante qui l'attend et je le remercie d'avoir accepté le pari de venir travailler à Sin-le-Noble.

Le 25 novembre, une belle réunion avec les associations dans le cadre de l'année bleue, puisque vous savez que nous avons modifié les modalités d'organisation de ce qui était avant la semaine bleue, puis le mois bleu et c'est désormais tout au long de l'année que nous proposons des activités à nos seniors et comme d'habitude nous nous appuyons fortement sur le tissu associatif sinois. Donc, il y avait de nombreuses associations de country par exemple, les robins des bois étaient là également pour s'intégrer dans l'offre à destination de nos anciens.

Le 27 novembre un moment agréable également, le concert des lauréats, le premier organisé par l'école de théâtre, danse et musique et qui était la présentation de tout ceux qui avaient passés une fin de cycle. C'est un moment agréable à la fois humainement mais aussi en tant que mélomane c'est un bon moment de musique et qui prouve la grande qualité de notre école de musique.

Le lendemain la soirée des trophées de l'OMS, qui là a prouvé la grande richesse de notre tissu associatif sportif avec de nombreux champions mis à l'honneur mais également les bénévoles des clubs qui travaillent dans l'ombre souvent et qui permettent aux champions d'atteindre le niveau qui est le leur et de vivre leur passion. C'est bien normal que nous les mettions à l'honneur.

Le 2 décembre une aubade de Noël à l'EHPAD, donc l'école de musique qui là aussi dans inter-générationnalité et l'attention que nous portons à nos anciens s'est déplacée au niveau de l'EHPAD pour une après-midi de concert qui a beaucoup plu aux anciens. Et la même après-midi un conte de Noël organisé par le Secours Populaire.

Les 5 et 6 décembre le marché de Noël qui a connu un très beau succès à la fois en termes de commerçants et d'associations présentes, à la fois en termes de fréquentation, mais surtout en termes d'ambiance. Donc une très belle réussite et je félicite les associations et les commerçants qui ont œuvré à la réussite de ce marché de Noël.

Pour le procès-verbal on salue l'arrivée de Sylvie DORNE.

Le 7 décembre, une réunion avec les « Amis du Vivier » et j'aurais une proposition à vous faire puisque « Les Amis du Vivier » avec lesquels je travaille depuis quelques mois, ont souhaité me rencontrer de nouveau le 7 décembre pour me faire part de leur inquiétude quant à la gestion du plan d'eau du vivier. Donc, je vous propose une motion de soutien pour les « Amis

du Vivier » et plus que de vous l'expliquer je vais vous lire la motion, qui vous expliquera un peu la nature de leur interrogation. Donc on en a distribué quelques unes.

« Mesdames, Messieurs,

Je tenais au travers de ce conseil municipal à vous proposer une motion de soutien à une association Sinoise en difficulté. Le 13 novembre 2014, dans le cadre de son plan de contrôle annuel, la cellule Eau Environnement de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer s'est rendue au Vivier de Sin le Noble. L'objectif de cette visite était de vérifier si la réglementation en matière de pêche en eau douce était bien conforme aux textes en vigueur. En se référant au décret 2007-978 du 15 mai 2007, les inspecteurs de la DDTM ont classifié, après étude, le vivier comme un plan d'eaux libres permettant donc la circulation des poissons entre les bassins et le Bouchard situé à l'aval et notamment au regard de l'épaisseur de la lame d'eau qui s'y écoule.

Vous connaissez tous l'association "les Amis du Vivier". Créée en 1951, elle est une association historique de Sin le Noble. Par un bail de location, la ville leur met à disposition une partie de Vivier. En contre partie d'une somme modique, l'association a la charge du bon entretien et de l'équilibre des plans d'eau et ses membres ont toujours été bienveillants à la protection tant de la faune que de la flore.

L'association qui avait obtenu un agrément en 1996, a décidé en 2008 de changer ses statuts et de quitter la Fédération Nationale de Pêche, pour permettre une plus grande autonomie et au plus grand nombre de pouvoir assouvir leur passion. Le fait de quitter la Fédération permettait effectivement de proposer des adhésions à un tarif très bas, faisant de cette association l'une des plus importantes du Douaisis. Cela permettait aussi d'organiser des journées de découverte gratuites pour les enfants de Sin le Noble. Malheureusement, les nouveaux constats effectués par la DDTM ont pour conséquence d'obliger chaque pêcheur à adhérer de nouveau à une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et de s'acquitter, via la carte de pêche, de la redevance prévue par le code de l'environnement en plus des frais de la Fédération, soit environ 80 € pour une année. Cela signifie, d'une part, une perte potentielle de nombreux pêcheurs dissuadés par ce coût élevé (il faudra ajouter les 22 euros de la carte des Amis du Vivier) et, d'autre part, que l'association doit, pour continuer à fonctionner, demander un nouvel agrément. Vous le savez, nous considérons le monde associatif comme un maillon essentiel de la vie de la cité. De part les valeurs qu'il défend, il reste un modèle de lien social et d'intergénérationnalité. Les Amis du Vivier avec leur nombre important de plusieurs centaines de pêcheurs, leur tarif annuel modeste de 22 euros, leur école de pêche sont porteurs de ces valeurs qu'il convient de faire vivre. Et, il est difficile d'accepter que ces associations fondées sous l'égide de la loi de 1901 soient fragilisées, de surcroît sur la base de textes réglementaires parfois obtus ou soumis à interprétations. Malgré les différentes interventions de la ville auprès de M. le Sous-Préfet, M. le Chef de la DDTM, de M. le Vice-président de la CAD et Messieurs les Députés que je remercie ici tous pour leurs interventions et leur soutien dans cette affaire, la conclusion est, que malheureusement, les textes s'appliquent en l'état, et que seule une intervention auprès de la juridiction compétente pourrait surseoir à cette obligation qui leur est faite.

La mise en danger de cette association est réelle et nous savons tous qu'il leur sera difficile de requérir devant un tribunal. Gageons que cet événement ne fera pas disparaître "Nos amis du Vivier" et qu'ils continueront, comme ils l'ont fait depuis plus d'un demi-siècle maintenant pour de nombreuses générations, à faire découvrir l'art de la pêche aux générations futures. Mais au-delà, à participer au lien social, au vivre ensemble, à la mixité sociale et à l'intergénérationnalité de notre commune. Je vous propose de passer symboliquement cette motion aux voix et, à travers elle, d'apporter notre soutien à cette belle association de notre ville ».

Alors je peux passer la parole 30 secondes peut-être à Freddy, qui vous explique ce que nous avons fait. Cela fait quelques mois que nous travaillons avec Freddy DELVAL (adjoint à l'environnement, nouvelles technologies et qualité du service public) qui connaît bien toute la faune et la flore de Sin-le-Noble. Donc sur la différence entre des eaux libres ou des eaux closes, donc le vivier était considéré comme eau close, il n'avait pas besoin d'une carte fédérale. Là avec la réglementation il est considéré comme eau libre, mais c'est très théorique. Donc quelques secondes Freddy.

M. DELVAL : Oui alors on ne s'appuie pas sur des textes qui sont propres à la pêche mais sur la protection de la faune et de la flore aquatique. La lame d'eau laissant passer les batraciens et tout ce qui est coquillages, c'est considéré comme eau libre. Tout en sachant que dans les deux à trois ans, l'eau close

n'existera plus. Toutes les eaux seront en eau libre. Donc là ils ont un peu poussé le bouchon si je puis dire. Je ne vois pas d'autres solutions que d'appliquer ce que Monsieur le Maire nous a dit.

M. le MAIRE : Merci Freddy. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette motion toute symbolique ? Mais je pense qu'il est important que nous marquions notre soutien aux « Amis du Vivier ». Je les ai reçus à multiple reprises. Freddy est allé les voir sur place à de multiples reprises lui aussi. Et nous sommes intervenus, les députés sont intervenus mais la réponse qui nous revient est que ça s'applique tel quel, point barre. Donc la seule solution pour eux c'est d'aller ester en justice. Ils y réfléchissent mais le combat peut sembler démesuré. Des questions ? Des remarques ? Oui ? Madame BRIDOUX ?

Mme. BRIDOUX : Oui, quand ils ont justement quitté la fédération, c'est parce qu'ils avaient constaté un affaiblissement du nombre de leurs adhérents parce que ça devenait trop cher. Donc ils étaient très contents d'avoir pu quitter je dirais la fédération et leur nombre s'est multiplié énormément. Ce que je voudrais savoir c'est auprès de quel tribunal ils peuvent aller ? C'est le tribunal administratif ? Non ? En l'occurrence.

M. DELVAL : Non, le combat est malheureusement perdu d'avance puisque il ne s'agit pas de pêche. Il s'agit d'une loi sur la protection des espèces aquatiques qui est une loi nationale. Donc il y a aucun recours.

M. le MAIRE : Malgré tout, la semaine dernière ils me disaient qu'ils avaient un rendez vous avec un avocat en fin de semaine et qu'ils allaient quand même mener un combat, enfin si leur avocat leur dit qu'il y a une chance. Donc ils ont besoin de soutien. Et après, la fédération de pêche que j'ai rencontrée également me dit qu'en fait, ils n'y seraient pour rien. Alors les « Amis du Vivier » me disent que c'est eux qui sont à la manœuvre. La fédération de pêche me dit que non, ils n'y sont pour rien que c'est la DDTM qui fait des contrôles d'elle-même parce qu'en fait, la classification en eau libre et donc les cartes fédérales ça permet de financer l'agence de l'eau qui apparemment manquerait cruellement de ressources. Voilà donc, on a des versions différentes. En tout cas je pense qu'il est important ici de leur marquer notre soutien parce que ça va vite arriver, puisque c'est prévu pour début janvier 2016. Et qu'ils ne savent pas ce qu'ils vont faire de l'association. Ils ne savent pas le nombre de pêcheurs qu'il y aura. Donc c'est quand même un enjeu important parce que pour aller souvent les rencontrer, c'est quand même un public populaire avec beaucoup d'enfants. Et ils ont un rôle important via l'école de pêche, sur l'intergénérationnalité, sur le lien social. Je pense qu'il est important de leur signifier que le Conseil municipal, je l'espère, dans son ensemble est sensible à leur situation. Y a-t-il d'autres questions ? Ou interventions ? Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : Moi je suis toujours étonné, parce qu'un monsieur vient de je ne sais où, qu'il décide qu'un étang communal fasse partie de la fédération automatique parce que les eaux sont libres. Donc si quelqu'un n'est pas inscrit aux « Amis du vivier », il n'a pas le droit d'aller pêcher.

M. DELVAL : Actuellement il faut avoir une carte des « Amis du Vivier ». Mais prochainement il faudra la carte fédérale, toutes les personnes qui ont une carte fédérale pourront aller pêcher au vivier.

M. CAMPISANO : Donc là c'est une obligation d'appartenir aux « Amis du vivier » pour aller pêcher actuellement sur le marais ?

M. DELVAL : Oui actuellement c'est comme ça.

M. CAMPISANO : On ne peut pas aller de soi même, aller là s'asseoir et pêcher. D'accord ! Je disais ça parce que c'est communal, je veux dire, parce que là c'est les « Amis du Vivier » qui sont obligés de procéder à ça ? Ce n'est pas une autre association c'est bien cette association là ?

M. DELVAL : Ça peut être n'importe quelle association qui peut détenir les droits de pêche. Là c'est les « Amis du Vivier » parce qu'ils sont chez nous historiquement.

M. CAMPISANO : Et donc tout ce temps, pendant tout ce temps où les pêcheurs ont pêché alors qu'ils n'appartenaient pas à la fédération, jusque là il s'est rien produit et là d'un coup, parce que ce que l'on ne comprend pas c'est ça. Depuis 2007/2008 ils ont quitté, 2008 ils ont quitté.

M. DELVAL : Alors ce qu'ils nous ont dit c'est qu'il y a eu une erreur qui a été faite par les services de l'Etat. Ça n'aurait jamais dû se produire. Il n'y aurait jamais du y avoir autorisation. C'est vraiment complexe, les plans d'eau du vivier sont trop petits, également pour être fédéraux. Donc, s'ils deviennent fédéraux ils vont devoir être annexés à des eaux du canal, à d'autres lots de pêches. C'est vraiment ... la situation n'est pas vaillante de ce côté-là.

M. CAMPISANO : C'est bizarre.

M. le MAIRE : On va peut-être éviter d'aller dans tous ces détails techniques qui vont perdre tout le monde. J'allais dire noyer tout le monde ! Donc juste pour Vincent, « les Amis du Vivier » parce qu'ils ont un contrat de location, donc l'étang est communal mais la ville le loue aux « Amis du Vivier » qui l'exploite et pour une somme modique de location en font également l'entretien. Donc effectivement, la classification c'est privé quand c'est en eau close, là il y a juste une petite lame qui communiquerait, alors les « Amis du Vivier » ne sont pas d'accord, Freddy n'était pas plus d'accord que ça non plus. Mais aujourd'hui, il y a une décision de la DDTM qui considère même pas une décision c'est la DDTM qui dit que pour nous c'est de l'eau libre. Alors comme c'est de l'eau libre, c'est fédéral. Donc c'est là-dessus que vont aller bagarrer les « Amis du Vivier ». Tout le monde est d'accord pour adopter cette motion de soutien, je considère qu'elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie pour eux.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le MAIRE : Au niveau de la poursuite du calendrier, le 9 décembre, la distribution du colis de fin d'année à nos anciens de l'EHPAD.

Le 12 décembre, le week-end dernier, un gros week-end de multiples manifestations, j'en ai retenu quelques unes. Simplement, l'arbre de Noël organisé par la crèche qui a connu un très beau succès. Et l'accueil des pompiers pour la mise à l'honneur des médaillés et des récompenses au niveau des jeunes sapeurs pompiers ou des remises de grade. Donc une très belle manifestation comme chaque année.

Le 6 et le 13 décembre, les élections régionales. Et là aussi j'ai l'impression d'un peu radoter et je vais redire ce que j'ai dit lors des élections départementales il y a quelques semaines de cela. Simplement j'ai été très surpris, à une époque où certains s'arrogent le terme de démocrates, de républicains, ou de nation de constater que nous n'avons encore une fois pas beaucoup d'assesseurs et que j'ai vu, ce sont les citoyens de Sin-le-Noble qui se sont eux-mêmes saisis de cette élection. Et j'ai des exemples d'habitants de Sin-le-Noble qui ont passé de 8h00 du matin à 18h00 sans pouvoir rentrer déjeuner chez eux le midi parce qu'il n'y avait pas foule pour tenir les bureaux de vote. Donc je suis très étonné que ceux qui nous parlent de républicain, république, ceux qui se proclament démocrates, ceux qui nous parlent de nation soient si peu présents pour tenir les bureaux de vote. Parce que c'est quand même là où s'expriment la république, la démocratie et la nation. Alors, je vais une nouvelle fois m'en étonner, je vais une nouvelle fois remercier celles et ceux qui ont permis de faire vivre la République, la démocratie, la Nation par la tenue de ces élections dans de bonnes conditions, à savoir, les citoyens anonymes, lambda qui n'appartiennent à aucun parti qui sont venus d'eux même tenir ces bureaux de vote. Remercier les membres de « Sin le Noble ensemble et autrement » qui comme aux élections départementales n'avaient aucun candidat à défendre mais qui ont été là les deux week-ends ; des week-ends compliqués avec le marché de Noël, avec des courses de Noël à faire. Ils ont tous tenu leurs bureaux de vote. Et je voudrais également adresser un merci particulier à Vincent CAMPISANO et à son équipe qui comme aux départementales n'avait pas de candidat à défendre au second tour et qui, comme aux départementales ont tenu avec nous les bureaux de vote dans la courtoisie, la bonne ambiance, la bonne humeur, le respect mutuel, dans la légèreté. Donc je demande à Vincent de bien vouloir remercier celles et ceux de son équipe qui n'appartiennent pour la plupart à aucun parti politique non plus qui étaient là pour celui au second tour, et qui ont fait jouer le jeu de la démocratie. Je les remercie et j'espère qu'un jour, tout le monde sera là pour faire vivre la démocratie et que ça ne sera pas juste le terme de démocratie, le terme ne sera pas juste des effets de manche lors de discours et qu'un jour ceux qui parlent de démocratie et qui en donnent des leçons la feront vivre en se levant de bonne heure le dimanche matin et en essayant d'aller chercher des troupes pour faire vivre cette démocratie par la tenue des élections.

Et enfin, donc hier soir, l'assemblée générale du fond de participation des habitants à laquelle nous étions

plusieurs à participer. Et j'étais heureux d'y participer puisque nous proposons aujourd'hui une délibération visant à prolonger cette belle dynamique autour du fond de participation des habitants. Si j'ai bon souvenir ce sont 28 associations qui ont participé au financement pour 31 actions, donc c'est quelque chose (.... Ah moi j'ai 31) donc 28 associations bénéficiaient d'un financement pour 31 actions ou 36 actions. C'est quelque chose d'intéressant sachant que c'est financé à 70% par la ville, 70 % par la région et 30 % par la ville pardon.

Dans les points à venir je voulais vous signaler deux points particuliers. Donc une rencontre avec la Poste qui devait se tenir le 18 décembre donc vendredi et qui a été annulée aujourd'hui. Mais le message me dit qu'ils viendront à la date que je déciderai. Donc je pense que ce n'était pas diplomatique et qu'ils ont un vrai contre temps puisqu'ils sont prêts à la prochaine date qui sera proposée, de tout faire pour être là à cette réunion. Je regarderai à partir de demain pour leur communiquer une date et je vous tiendrais informés des suites de cette réunion.

Et enfin, je l'ai annoncé à certains d'entre vous, donc il faudra que je vous donne la date, mais j'ai proposé de tenir un séminaire avec les groupes de sensibilités différentes, début janvier, enfin première quinzaine de janvier pour un tour d'horizon des grands dossiers sinois. Je pense au P.L.U, aux travaux de la salle Carnot, à la rénovation urbaine à l'établissement du budget pour l'année 2016 qui permettra là aussi de ne pas simplement parler démocratie mais de la faire vivre. Donc j'aurais grand plaisir - j'espère qu'il sera partagé - à passer quelques heures avec les groupes de sensibilités différentes, pour un temps d'échange où nous vous livrerons les informations sur la gestion communale. Nous répondrons à vos questions et, éventuellement, nous écouterons vos propositions pour les intégrer dans les différents projets déjà au niveau du budget si c'est possible et si ça correspond à notre vision politique. Donc vous recevrez bientôt une invitation pour cette réunion. Voilà, ceci étant dit je vous propose d'aborder l'ordre du jour dont je vous ai dit qu'il était particulièrement chargé.

Nous avons inversé, par rapport à la coutume, la présentation de l'état des décisions directes qui traditionnellement était mis en fin de livret. Mais comme souvent en fin de livret tout le monde est pressé de partir, parfois il nous arrive de ne pas le signaler. Donc là, il a été décidé de le mettre en préambule du livret du Conseil municipal, afin d'être sûr de commencer le Conseil municipal par ce passage et de ne pas l'omettre.

Y a-t-il des questions sur cet état des décisions directes ? Non.

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1- Opération de recensement en 2016 – Agents recenseurs et coordinateur – organisation du dispositif

Je vous propose d'ouvrir la partie administration générale dont je suis le rapporteur avec une délibération classique relative aux opérations de recensement pour l'année 2016. Et concernant les agents recenseurs, le coordinateur est l'organisation du dispositif. Donc c'est une délibération classique et prise chaque année, puisque depuis 2004 le recensement pour les collectivités de plus de 10 000 habitants est annuel. Il s'effectue par le biais d'un sondage à hauteur de 8% des adresses soit à peu près 550 logements. Donc pour 2016, cette opération se déroulera du 21 janvier au 27 février. Et la commune percevra une dotation de 3267 euros, je vous l'avais déjà dit l'année dernière, cette dotation ne couvre qu'une partie seulement de la rémunération des agents recenseurs que nous devons recruter. Nous recrutons parmi les agents de la collectivité volontaires et dont le nombre est fixé à 6.

Nous imputons la dépense relative à ces emplois au niveau du chapitre 012, et la rémunération de ces agents recenseurs se fait sur la base d'une hausse ponctuelle de leur régime indemnitaire. Alors nous devons également désigner un coordinateur qui est l'interlocuteur unique de l'INSEE et qui remplit les missions de correspondant ainsi qu'un adjoint qui assistera ce coordinateur dans ses missions. Ces deux derniers à savoir le coordinateur et son adjoint voient leur rémunération fixées sur la base d'une hausse ponctuelle de leur régime indemnitaire et l'octroi de repos compensateur. Donc ça c'était ce que vous disait la note de synthèse.

La délibération donc l'article 1 fixe à 6 le nombre d'agents recenseurs recrutés. L'article 2 décide de fixer la rémunération des agents recenseurs, forfaitairement à 39h00 qui seront versées sur la base de l'indemnité

horaire pour travaux supplémentaires. L'article 3, vous propose de décider du recrutement d'un coordinateur du recensement qui assure les missions de correspondant RIL et celui de son adjoint. Et l'article 4 fixe la rémunération de ce coordinateur, 100 heures de repos compensateur et pour son adjoint forfaitairement 50 heures versées sur la base de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaire et l'autre moitié, 50 heures de repos compensateur. Donc l'article 5, nous demande de prendre acte que l'état versera une dotation forfaitaire de 3267 euros et on vous rappelle à l'article 6 que nous imputerons ces dépenses sur le chapitre 012.

Y a-t-il des questions, des remarques ? Sur cette délibération ? Non je vous propose de l'adopter, y a t-il des abstentions ? Des voix contre ? Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

2- Avis de l'assemblée délibérante sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2016

Deuxième délibération concerne l'avis de l'assemblée délibérante sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche qui sont accordées par le Maire au titre de l'année 2016 et la note de synthèse vous rappelle le nouvel article L3132-22 du Code du travail qui est issu de la loi Macron d'août 2015, qui modifie les conditions de dérogations au repos dominical accordées par le Maire. Donc le repos peut ainsi être supprimé par décision du Maire après avis du Conseil municipal et ce dans la limite de 12 dimanches par an. Leur liste est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante, c'est-à-dire pour cette première année d'application 2016 avant le 31 décembre 2015. C'est pourquoi nous passons cette délibération au conseil de ce jour. Donc la démarche de consultation est renforcée avec en plus du maintien de la consultation des organisations d'employeurs et de salariés, la consultation du Conseil municipal qui émet un avis simple, et de l'organe délibérant de l'EPCI dont la commune est membre quand le nombre de dimanche est supérieur à 5, ce qui est le cas ici. Nous avons donc saisi le président de la CAD par courrier le 30 octobre 2015 et nous avons réalisé un sondage auprès des commerçants pour affiner le projet de liste de dérogations au repos dominical.

Sur la base de ce sondage, nous vous proposons les dates suivantes : 3, 10, 17 janvier, 26 juin, 3 juillet, 14, 21, 28 août, 27 novembre et 4, 11, 18 décembre.

Alors ce projet a reçu l'avis favorable de la commission n°1, le 9 décembre 2015 et la délibération vous propose donc d'émettre un avis soit favorable soit défavorable, mais moi je vous proposerais à ce qu'il soit favorable sur le calendrier 2016 relatif aux ouvertures dominicales autorisés par le Maire pour les commerces de détails et dont je vous ai déjà fait le détail. Et pour votre information, cette proposition a reçu un avis favorable en Bureau communautaire la semaine dernière et sera délibérée lors du Conseil communautaire du vendredi 18 décembre. Donc nous sommes dans les temps avant le 31 décembre pour l'année prochaine.

Avez-vous des questions ? Des remarques sur ce projet ? Non. Tout le monde est d'accord pour émettre un avis favorable ? Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Donc cette proposition est adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

3- Marché en procédure adaptée – Travaux de démolition et désamiantage sur différents site de la commune : Ecoles Cézanne et Corot, espace Anne Frank, Immeubles rues Zola, Lemette et Chemin de la Tarte n°2

Troisième délibération qui concerne le marché en procédure adaptée pour des travaux de démolition et de désamiantage sur différents sites communaux, notamment les écoles Cézanne et Corot, l'espace Anne Frank et des immeubles situés rues Zola, Lemette et chemin de la tarte n°2. C'est la première des deux délibérations puisque l'autre délibération sera la même délibération mais pour le marché de travaux de réhabilitation d'extension de la salle de sport Carnot (de tennis de table). Et donc délibération qui vise à autoriser la signature des marchés par le Maire en raison de l'abaissement souhaité

du seuil de délégation en matière de travaux publics. Nous avons adopté il y a quelques semaines de cela ici, le règlement intérieur des marchés publics et j'avais souhaité un abaissement du seuil de ces marchés dans le cadre de ma délégation. Alors dans le cadre du projet de renouvellement cette délibération concerne pour partie le projet de renouvellement urbain du quartier des Epis dans lequel nous devons abattre les anciennes écoles Cézanne et Corot qui sont relocalisées au niveau du nouveau groupe Paulette Deblock. Donc ces immeubles doivent être à la fois démolis et préalablement désamiantés. Alors nous avons profité de cet appel d'offre puisque dans le cadre de l'inventaire patrimonial que nous avons effectué au niveau de la commune il s'avère que la ville est propriétaire -on le savait- de bâtiments en état de délabrement qu'il est urgent et nécessaire de démolir et avant ça, de procéder au désamiantage.

Nous avons donc lancé un avis public d'appel à la concurrence le 28 septembre 2015, 6 enveloppes ont été réceptionnées pour les sociétés :

- Lorban SAS
- GCM démolition
- SARL Poty
- SA Demeuter
- Vitse
- Générale de terrassement

L'ouverture des plis a eu lieu le 10 novembre 2015 et la commission d'appel d'offre du 19 novembre 2015 a proposé de retenir l'entreprise Vitse dont l'offre s'avère la mieux disante. La délibération qui suit vous propose de m'autoriser à signer le marché relatif aux travaux de démolition de désamiantage sur les sites dont je vous ai déjà fait lecture pour un montant de marché de 296 070 euros une tranche conditionnelle à 93 500 euros et une option de vidéo surveillance de 4000 euros HT. Y a-t-il des questions ?

Des remarques sur cette délibération ? Tout le monde est d'accord pour l'adopter ? Pas d'abstentions ? Pas De vote négatif ? Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

4- Marché en procédure adaptée – Travaux de réhabilitation et extension de la salle de sports Carnot « Tennis de table »

Une autre délibération qui est la même mais qui concerne les travaux de réhabilitation d'extension de la salle de sport Carnot pour le tennis de table.

Peut-être deux mots sur ces travaux avant de parler de la procédure. Ce sont des travaux qui sont très attendus, vous le savez, avec une impatience importante par le club de tennis de table qui occupe cette salle à la limite de l'insalubrité, de l'indécence alors qu'ils ont un nombre de pratiquants très élevé et surtout qu'ils accumulent les excellents résultats d'un point de vue sportif. Lors du précédent mandat, le club avait manifesté à de nombreuses reprises que ce soit en assemblée générale, en Conseil municipal ou sur son site Facebook ou même dans la presse, son mécontentement sur cette situation et sur l'absence d'écoute de la municipalité. Une D.D.U avait été obtenue pour procéder aux travaux de réhabilitation et d'extension qui n'ont pas été réalisés faute, sans doute, de capacités d'autofinancement nécessaires. C'est donc un reliquat qui nous est laissé, que je vois sous mon nez, comme une provocation à la déclaration de Madame BRIDOUX où elle nous parlait de reliquat. C'est donc un reliquat qu'il nous faut gérer, et donc Patrick ALLARD avec le service des sports, depuis notre élection, a repris ce dossier à bras le corps en partenariat avec le club de tennis table, là aussi, dans le cadre du lien direct de population-élus et dans le cadre de démocratie participative. Vincent CAMPISANO faisait remarquer lors de la commission que sous le précédent mandat seuls deux doubles WC et des sanitaires avaient été réalisés pour presque 200 000 euros de mémoire ce qui grève d'autant le budget restant pour la démolition de l'existant et la réhabilitation de la salle existante, et surtout, pour la construction d'une extension puisque je pense qu'il nous reste à peu près De toute façon le marché est là ! Voilà donc, il nous reste 700 000 euros pour faire réhabilitation de l'ancienne salle, extension plus toutes les reprises et des démolitions nécessaires là où 200 000 euros ont été injectés sur les toilettes et sur deux toilettes et sur deux petits vestiaires. Je ne trahis pas des propos de la commission Vincent ?

[Inaudible]

M.CAMPISANO : C'est 285 000 euros ?

M. le MAIRE: Merci. [Inaudible] Je vous propose de passer en revue cette délibération. Donc un avis d'appel à concurrence a été publié le 22 septembre 2015 avec une date limite de réception des offres le 22 octobre 2015. Six offres ont été reçues avec une ouverture des plis le 23 octobre, une réunion de la commission d'appel d'offres le 19 novembre qui a retenu la proposition de l'entreprise Cergnul Construction.

Les autres sociétés étaient Hainaut Construction, Gautiez Taquet, Sciecka Mortelette, Metropole construction et Septentrionale.

Les options portent sur la rénovation du bâtiment existant qui permettront son intégration optimale dans le projet d'extension.

Le montant du marché pour les travaux de base hors options est de 617 896 euros, et pour les travaux en option 80 564 euros. Donc ces travaux en option concernent la démolition du bardage, de la peinture et le sol sportif pour la salle existante puisqu'on s'est concentré sur l'appel d'offre sur l'extension. Donc nous ferons une petite conférence de presse peut être début janvier avec la maîtrise d'œuvre pour présenter le projet et nous le présenterons également aux groupes lors du séminaire de début janvier.

La commission n°1 a émis un avis favorable et unanime.

Avez-vous des questions, des remarques sur ce projet de délibération ?

Donc je vous propose de l'adopter. Y a-t-il des voix contres ? Des abstentions ? Non, donc adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE.

II/ AFFAIRES CULTURELLES

32^{ème} PRINTEMPS CULTUREL DE SIN LE NOBLE

5- Demande de subvention auprès de la Région

6- Création des tarifs des places

Je vous propose donc de passer à la partie relative aux affaires culturelles dont le rapporteur sera Caroline FAIVRE et qui aura à nous présenter, deux délibérations sur le Printemps culturel de Sin-le-Noble qui se tiendra dans les 3 mois de la programmation plus large du printemps de Sin-le-Noble et donc deux délibérations classiques. Tu vas nous les passer toutes les deux peut-être d'un coup ? Une sur une demande de subvention traditionnelle et une sur la fixation des tarifs, la fixation des tarifs est traditionnelle puisque ce ne sont jamais les mêmes programmations donc ce ne sont jamais les mêmes tarifs, et le Conseil municipal compétent en la matière doit donc se prononcer chaque année sur les tarifs.

Je laisse la parole à Caroline FAIVRE.

Mme FAIVRE : Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toute et à tous. Je vais vous présenter effectivement les deux délibérations. Le Printemps culturel de l'année dernière a remporté un vif succès et il va reprendre pour sa 32^{ème} édition, le même format que l'an dernier. Alors, l'année dernière c'était une nouveauté pour l'édition de 2015, les associations et autres acteurs culturels Sinois étaient associés à la programmation qui

n'était plus concentrée sur quelques semaines mais qui s'étalait jusqu'aux fêtes de la ducasse fin juin. Brocantes, fêtes de quartier, expositions, danse, musique classique, théâtre, chansons françaises, compétitions sportives, poésies ont été au rendez-vous pendant 3 mois pour sortir de l'hiver avec notamment tout au long du mois de mai de grands noms de la chanson, de l'humour et du théâtre. Cette année encore une programmation riche et diversifiée pour tous les publics voit le jour grâce au travail des services en lien avec le monde associatif et illustre la vitalité du paysage associatif et culturel de la ville de Sin-le-Noble. Trois mois de fête agrémentés de gala de danse, concerts, spectacles, brocantes et de nombreuses autres manifestations qui se dérouleront entre mars et juin avec en clôture les fêtes de la ducasse. Au cœur de cette programmation variée, la partie estivale concentrée au mois de mai sera articulée de la même façon que l'an dernier avec des chanteurs, de l'humour et du théâtre. Cette structuration du festival avait fortement été plébiscitée par le public Sinois. Cette année au programme l'humoriste Jean-Luc LEMOINE, les chanteurs Salvatore ADAMO et Yves DUTEIL. La pièce de théâtre culte au 2 millions de spectateurs, « le clan des divorcés » avec Eve ANGELI, l'humoriste MAXIME et l'actrice Sylvie LOEILLET, le budget prévisionnel 2016 pour la partie festival s'élève à 126 400 euros. Alors dans le cadre de ce festival, la Commune a la possibilité de bénéficier d'une subvention à hauteur de 15 000 euros de la part du Conseil régional sous réserve de certains critères. Il vous est donc proposé aujourd'hui de solliciter cette subvention auprès de la Région pour l'organisation du Printemps de Sin-le-Noble. Pour votre information, la sollicitation de cette subvention auprès de la Région a reçu un avis favorable de la commission association, éducation, jeunesse, vie scolaire, relations internationales, culture et fête. Ça s'est pour la première délibération on les passera ensemble.

Deuxième délibération tout à fait classique puisqu'il s'agit d'arrêter les tarifs pour les spectacles programmés pour cette 32^{ème} édition du Printemps.

Pour mémoire, la fixation des tarifs se fait au regard de la programmation et la fixation de ces tarifs s'analyse en la création d'une nouvelle tarification annuelle.

Je vais vous présenter les différents types de tarifs. Le tarif scolaire lui s'applique aux élèves jusqu'au lycée c'est tout simple. Le tarif réduit s'adresse aux moins de 25 ans, étudiants, aux plus de 65 ans, aux demandeurs d'emplois, aux associations, comité d'entreprise, au personnel communal dans la limite de deux places par spectacle et aux allocataires des minimas sociaux. Le tarif plein s'adresse à toutes les autres personnes n'entrant pas dans les cas précédemment exposés.

- Pour Yves DUTEIL, donc dont la programmation est prévue le samedi 30 avril 2016, le tarif unitaire, donc plein est de 20 euros, réduit 15 euros et scolaire 5 euros.
- Pour Jean-Luc LEMOINE, le vendredi 6 mai 2016, tarif plein 25 euros, réduit 20 euros, scolaire 10 euros.
- Pour Salvatore ADAMO le vendredi 13 mai 2016, tarif plein 35 euros, tarif réduit 25 euros, scolaire 15 euros.
- Pour le clan des divorcés, le vendredi 20 mai 2016, tarif plein 20 euros, tarif réduit 15 euros et scolaire 10 euros.

Quelques précisions, donc, outre la vente de billet physique, une billetterie internet sera mise en place dans le respect des procédures en vigueur. Un quota de 100 places exonérées sera attribué à chaque spectacle afin de répondre aux besoins des productions, à la presse et aux nécessités de relations publiques de la ville de Sin-le-Noble. Les places seront remises en vente au moment de l'ouverture de la billetterie, le soir du spectacle si elles n'ont pas été attribuées. Je précise que la commission association éducation jeunesse vie scolaire sport relation internationale culture et fête a également émis un avis favorable quant à la création de ces tarifs de place. Monsieur le Maire je vous rends la parole.

M. le MAIRE : Merci Caroline. Quelques petites précisions notamment sur la date puisqu'elle a changé pour Yves DUTEIL elle était notée le 27 mai et donc elle passe au 30 avril, à bien noter.

Notez également que nous avons souhaité voter le plus tôt possible le programme ou tout au moins les premiers éléments du programme du Printemps culturel afin de permettre d'optimiser la diffusion et le nombre de personnes qui seront touchées par cette programmation, que nous avons également décidé et c'est une première, le vote d'un tarif réduit pour les plus de 65 ans. Là aussi on parle d'intergénérationnalité et d'aide à nos seniors, dont on sait parfois que certaines personnes ont des petites retraites, on ne voudrait pas que ça soit un frein à l'accès à la culture. Nous avons donc décidé de créer ce tarif réduit pour les plus de 65 ans. Là, c'est un premier jet du Printemps culturel, je pense que nous avons les principales

têtes d'affiche mais il y aura d'autres suggestions bien évidemment notamment le concert de l'école de musique qui devrait avoir lieu le samedi 7 mai d'ailleurs je dis l'école de musique, ce n'est pas l'école de musique mais l'orchestre, donc le 7 mai. Et que nous travaillons avec certaines compagnies dans le cadre de partenariats, sur des échanges, et donc nous aurons un ou deux spectacles supplémentaires qui pourraient s'ajouter notamment je pense la troupe ILARETO c'est un spectacle de magie ?

Mme FAIVRE : De clown qui enseigne la musique classique.

M. le MAIRE : Voilà ce Printemps culturel sera donc complété par quelques dates mais nous tenons là nos 4 têtes d'affiche avec Jean Luc LEMOINE, Salvatore ADAMO, Le Clan des Divorcés et Yves DUTEIL. Je vous propose de voter ces deux délibérations en précisant également que, sur la subvention de 15 000 euros auprès de la Région, nous la faisons chaque année, il n'est pas sûr, loin s'en faut que nous l'ayons, notamment parce qu'au regard des restrictions budgétaires, moins il y a d'argent plus il y a de contraintes. Oui Madame BRIDOUX ?

Mme. BRIDOUX : Plusieurs remarques, est-ce que nous avons eu la subvention 2015 de la Région ?

M. le MAIRE : Non.

Mme. BRIDOUX : Donc ça s'est une première chose. Une deuxième remarque c'est à propos de la note qui accompagnait la convocation de la commission elle stipulait, je l'ai reprise « la 32^{ème} édition diffèrera de la précédente édition afin de revenir aux fondamentaux qui ont fait la notoriété du festival » et il semblait que l'on faisait un printemps, bon dont acte, un changement par rapport à la convocation de la commission. Et justement par rapport à la commission je pense que deux personnes ont participé, je n'y étais pas, je ne pouvais pas y être, sinon on aurait été trois. Et ça fait plusieurs fois que l'on est très très peu dans cette commission. Lorsque vous ferez le séminaire je pense qu'il y a lieu de rectifier le tir à un autre fonctionnement au moins de cette commission-là. Les autres je ne sais pas parce qu'en fait tel que ça fonctionne actuellement c'est une chambre d'enregistrement, la délibération est faite. Là le programme est fait ou en partie est fait, donc l'année dernière déjà j'avais proposé qu'en amont on puisse avoir des échanges même si ça n'est que consultatif une commission je sais très bien. Mais ça permet de ne pas avoir comme ça, la commission à mon sens ne sert à rien donc là où ça sert à rien ben, je veux dire, une commission ce n'est pas seulement de donner un avis sur les délibérations qui sont bouclées mais surtout dans le domaine culturel il y a besoin de réfléchir ensemble ou sinon on sert à rien.

M. le MAIRE : Alors je vais vous répondre. Sur la note il y a eu une confusion entre Printemps culturel et Printemps de Sin-le-Noble. Alors je vais le répéter puisque vous n'étiez pas à la commission, vous n'avez pas pu enregistrer ce que l'on aurait pu y dire. Donc le printemps de Sin-le-Noble c'est une volonté d'offrir à la population à la sortie de l'hiver 3 mois d'activité. A la fois nous, au niveau municipal de profiter des actions sur lesquelles on n'est pas forcément partie prenante, notamment toutes les brocantes qui sont organisées par les associations, toutes les fêtes, les galas de danse, les championnats, on a des tournois de foot chaque jours fériés on a un open de karaté, on a un championnat de France de judo. C'est de se dire Sin-le-Noble réveillez-vous et sortez après l'hiver et profitez des différents manifestations qui sont proposées sur tout Sin-le-Noble. Donc à la fois nous profitons de la dynamique associative pour enrichir notre programme d'activités puisqu'il y a beaucoup de manifestations municipales. Mais ce faisant nous permettons également aux associations de bénéficier, d'un coup de pouce en termes de communication. L'année dernière ça a, de façon indubitable, fonctionné à merveille. Et tous les retours des associations ont été positifs. Il y a le printemps de Sin-le-Noble et à l'intérieur, l'idée première était de faire le Printemps culturel et de l'étaler sur 3 mois. Il y avait un effet embouteillage, j'ai toujours pris les abonnements au printemps culturel c'est dommage d'aller aux derniers concerts en soupirant parce que l'on est fatigué parce que l'on a enchaîné les sorties, 3, 4 soirées d'affilée sur la même semaine. Sauf que pour avoir le financement Région, la Région finance un festival et ne finance pas la programmation d'une saison donc il n'est pas possible d'avoir le financement régional si on étale sur 3 mois la programmation des différents concerts ou pièces de théâtre ou les spectacles d'humour. On a malgré tout l'année dernière, étalé le festival non plus sur une semaine mais sur 3 semaines ce qui est la limite fixée par la Région pour considérer cela comme un festival et non pas une saison. Et donc éventuellement bénéficier d'un financement, financement que nous n'avons pas eu parce que, comme partout, les crédits sont en

réduction, je vous l'avais dit l'année dernière si ma mémoire est bonne, le Printemps culturel a parfois dépassé les 300 000 euros de budget nous sommes ici à 126 000 euros. D'une part le budget baisse et d'autre part, face à la baisse des ventes de disques, liée à la dématérialisation des supports, les artistes augmentent de façon plus que sensible leur cachet. Alors il n'y a pas de secret ADAMO c'est je crois 35 000 euros. Donc l'année dernière on a réussi à avoir BIGARD à 16 000 euros ce n'est certainement pas les tarifs qu'il demande mais il rodait son spectacle à venir donc il cherchait des petites salles. On avait fait preuve d'inventivité pour essayer de proposer une affiche d'envergure nationale à Sin-le-Noble et c'est parce que l'on avait profité de cette occasion d'offrir un public pour lui tester son nouveau spectacle. Donc ça s'est la réponse sur le Printemps culturel sur le festival, il est clair que l'on va essayer encore une fois de se bagarrer pour aller chercher ces 15 000 euros mais si on ne les avait pas je pense que l'année prochaine on s'exonérera de cette contingence matérielle du festival et que l'on partira sur une programmation sur printemps culturel sur 3 mois. Et l'année dernière j'ai eu beaucoup de retours positifs de personnes qui ont assisté au spectacle qui ont trouvé très agréable de ne pas faire 3 spectacles par semaine au pas de charge et de pouvoir faire un spectacle par semaine. On va garder ce rythme en commençant le 30 avril et en terminant le 20 mai donc 3 semaines de spectacles. Un ou 2 spectacles maxi par semaine, en général, le vendredi soir qui permet aussi de garder son week-end de libre. Ça s'est la première partie de la réponse. Deuxième partie de la réponse sur la commission, les commissions c'est un peu l'auberge espagnole si vous me le permettez parce que moi j'anime la commission n°1 et à chaque fois elles font 2 heures ou 2 heures et demi mais il y a du débat, Vincent peut en témoigner il est très souvent là. C'est vrai que depuis 1 an et demi dans la commission n°1 je n'avais jamais vu de personne de votre groupe. J'ai été heureux d'accueillir la semaine dernière pour la première fois Daniel POULAIN qui malheureusement avait d'autres impératifs horaires et qui donc au bout d'une heure nous a laissés travailler. Et vous le verrez tout à l'heure, il y a dans le corps de l'ordre du jour une délibération sur les tarifs extérieurs de la piscine et ça s'est venu lors d'une discussion à bâton rompu lors d'une commission. Donc les commissions c'est, donc déjà nous n'allons pas généraliser sur les commissions, je vous dis, moi ma commission, je vous invite à relire tous les procès verbaux, les comptes rendus de la commission n°1 je crois qu'elle a duré 2 heures et demi la semaine dernière et elle dure toujours 2 heures minimum parce qu'il y a du débat, ça s'est la première chose. Il est vrai malgré tout il faut être honnête que la commission n°2 est un peu plus compliquée parce que l'on n'a peut-être pas pris garde lors de la composition, qu'il y a beaucoup de personnes qui travaillent dans cette commission. Les réunions dans l'après-midi c'est difficile de se libérer, en soirée ce sont des personnes qui ne travaillent pas sur le Douaisis et qui ont des horaires parfois décalés. Donc moi je suis tout à fait ouvert pour regarder au fonctionnement de cette commission sans jeter le bébé avec l'eau du bain pour les trois autres commissions dont je sais qu'elle vivent très bien j'y passe régulièrement, Didier qui est là, pilote la numéro 3 avec Isabelle et elle dure j'ai vu aussi qu'elle avait duré 1h30 la semaine dernière. Mais je rappelle que malgré tout moi je veux bien que l'on discute mais pour discuter il faut être plusieurs. Or je ne note pas une présence systématique importante des groupes de sensibilités différentes après on peut dire de l'œuf et de la poule qui est le premier. En tout cas dans la C1 je n'ai jamais vu personne de chez vous, sauf lors de la dernière commission mais malheureusement elle devait être trop longue, Daniel nous a quitté, mais je sais qu'il avait des personnes hospitalisées dans son entourage m'avait-il dit. Donc ne jetons la pierre à personne. Donc c'est pour ça qu'il me semble que le séminaire, il ne me semble pas non plus que dans mes souvenirs mais je n'étais pas élu ici, qu'il y ai eu déjà eu des séminaires organisés par le Maire avec les groupes de l'opposition pour faire un travail de transparence, de débat à la fois un travail de transparence parce que mécaniquement vous disposez de moins d'accès à l'information que nous en avons, nous groupe majoritaire, et je tiens à vous partager l'information et que deuxièmement je tiens également à vous écouter et je le fais en début d'année avant la salle Carnot, avant les projets liés à la rénovation urbaine et surtout avant le vote du budget. Donc, je ne voudrais pas que l'on stigmatise qui que ce soit dans ce débat sur le fonctionnement des commissions dont 3 sur 4 fonctionnent très bien. Donc on peut regarder le fonctionnement de la commission n°2 mais il est difficile de la stigmatiser quand on n'y est pas tout le temps.

Voilà donc on a un peu dérivé mais c'est toujours intéressant, Vincent ? Qui lui est toujours présent.

M. CAMPISANO : Voilà parce que je suis toujours présent, et donc là on était 2 avec Patrick, et si on sait que les personnes qui travaillent, travaillent et qu'elles vont travailler encore pendant les 4 prochaines années, la commission qui est la nôtre, celle du sport et de la culture on ne peut pas remanier, on ne peut pas refaire un vote ? Et remettre des personnes qui sont disponibles plutôt ?

M. le MAIRE : Alors déjà c'est une excellente remarque à laquelle nous sommes éventuellement parvenus également puisque l'on en a discuté, sauf qu'après là je peux faire mon *mea culpa* parce que parfois je change en fonction de mon emploi du temps, je change l'ordre des commissions et sans toujours faire attention la C2, la C3 la C4 la C1 et donc il est arrivé parfois que la C2 qui devait se tenir à 18h30 se soit tenue dans l'après-midi parce que l'on a inversé la C1 pour que je puisse présider la C1 faudra que chacun soit vigilant dessus.

Effectivement on regardera, ce que l'on peut faire comme travail, en tout cas je peux noter que Vincent qui lui fait partie des 4 commissions, siège quasiment systématiquement dans les 4 commissions donc c'est possible.

On revient au Printemps culturel donc une subvention de 15 000 euros que l'on sollicite et si jamais on ne l'avait pas, ça nous conduira à réfléchir sur l'organisation du Printemps culturel l'année prochaine.

Et donc la deuxième délibération sur le vote des tarifs pour les différents spectacles qui vous ont été proposés sur les tarifs réduits qui vous sont détaillés, et la précision sur le tarif scolaire qui s'applique aux élèves jusqu'au lycée. Une billetterie internet sera mise en place et un quota de 100 places exonérées sera attribué. Madame LEGRAND ?

Mme. LEGRAND : Monsieur le Maire vous disiez que dans le mandat précédant effectivement vous veniez au Printemps culturel et que vous preniez les abonnements. Quand on fait le total des 4 spectacles on est à 100 euros pour le tarif plein et 75 euros pour le tarif réduit, pourquoi ne pas laisser un abonnement avec des tarifs moindres pour des personnes et des familles surtout qui voudraient venir voir ensemble ces différents spectacles ?

M. le MAIRE : Je m'étonne clairement de votre question puisque c'est la première question que je me suis posée l'année dernière et que l'on a constaté qu'on ne vendait pas d'abonnement ou très très peu et encore que les abonnements que nous vendions, nous les vendions au tarif réduit, et je n'ai pas forcément le pourcentage en tête mais la majeure partie des places qui sont vendues sont des places vendues au tarif réduit donc voilà. C'était une décision l'année dernière qui a été prise là aussi et avec la commission compétente de se dire que ça ne servait à rien de parasiter une nouvelle fois avec un tarif supplémentaire puisque de mémoire on pourra vous donner les chiffres, en mémoire j'ai moins de 10 abonnements vendus. Moi j'avais 6 en tête et les services me disent 4, donc c'était peut être les miens. Tout le monde est d'accord pour adopter ces deux délibérations ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci beaucoup de cette unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE.

III/ AFFAIRES FINANCIERES

7- Construction du groupe Paulette Deblock – Marché travaux- Exonération de l'application des pénalités de retard aux entreprises

M. le MAIRE : Je vous propose d'aborder le point sur les affaires financières. Et peut-être pour que je ne l'oublie pas, commencer par la délibération qui vous a été mise sur table, relative à la construction du groupe scolaire Paulette DEBLOCK, sur les marchés de travaux et l'exonération de l'application des pénalités de retard aux entreprises.

Alors vous le savez la construction du groupe scolaire a débuté à l'été 2013 jusqu'au début de l'année 2015 pour une ouverture à la rentrée scolaire de septembre 2015. Le chantier a pris du retard et aujourd'hui lorsque nous devons payer les soldes, le trésorier nous demande, enfin nous oblige à appliquer des pénalités de retard. Or, nous ne pouvons pas appliquer des délais de retard, déjà d'un point de vue déontologique puisque ce n'est pas à cause des entreprises qu'il y a eu du retard ou tout au moins pas à cause de toutes les entreprises et que nous ne pourrions pas identifier clairement la responsabilité de telle ou telle entreprise qui aurait impliqué un retard sur les autres corps de métier et surtout, au-delà du

caractère illégitime, ce serait sans doute illégal puisqu'il y aurait un enrichissement de la collectivité sans cause puisque, nous encaisserions les pénalités alors que les entreprises ne sont pour rien sur le dérapage du calendrier et donc il y aurait sans doute des contentieux. Donc c'est pour ça que nous vous proposons afin de pouvoir payer le solde aux entreprises qui sont dans l'attente de ce versement et compte-tenu de l'atonie du marché du bâtiment en ce moment certaines attendent ça avec impatience. C'est pour ça que nous vous proposons d'une part d'exonérer des pénalités de retard des entreprises titulaires d'un lot de travaux dans le cadre du marché de construction du groupe scolaire dans l'éco quartier du Raquet et en précisant que cette exonération porte sur les montants suivants qui vous sont détaillés, donc une pénalité de retard pour Eiffage 126 000, 8400, pour Nouvelle Alexandre, Module 9700, Art Déco 3600, ATS 3150, R&B Dujardin 3976, Alti Lift 556, 18772 pour Farasse Fluide, 14853 euros pour Santerne, 1449 pour Cofrino, 15240 pour Jean Lefebvre, 6640 euros pour Jean Bernard. Ce qui nous fait donc un total de pénalités de retard de 213 411 euros et que nous vous demandons d'approuver l'exonération parce que les entreprises n'ont pas à être victimes et à payer le retard sur lequel elles ne sont pas responsables. Tout le monde est d'accord je pense pour approuver cette délibération ? Pas d'abstention ? Pas de voie contre ? Merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE.

8- Débat d'orientation budgétaire 2016

M. le MAIRE : Alors nous pouvons passer maintenant au débat d'orientation budgétaire. Donc vous aurez sans doute noté qu'il est tenu très tôt cette année, par rapport aux autres années, puisqu'il était généralement tenu au mois de mars avril par le passé. Mais que je vous avais déjà fait part de ma volonté d'anticiper ce débat d'orientation budgétaire. Je pense qu'il est important de faire preuve d'anticipation de pilotage dans la gestion communale et en débutant l'année 2016 avec une vision claire de l'orientation budgétaire pour l'année et en permettant une vision prospective plus en cohérence avec la gestion d'une collectivité de la taille de Sin-le-Noble et ce surtout dans le contexte actuel et compte-tenu des enjeux qui pèsent sur la commune de Sin-le-Noble. Alors malgré tout pour tenir ce délai du 15 décembre pour un débat d'orientation budgétaire ça a nécessité un très gros travail d'anticipation et de préparation et donc je remercie le Directeur financier qui n'est pas présent ce soir mais je demande à Monsieur le Directeur général de services, de bien vouloir le remercier de ma part et au nom du Conseil municipal parce qu'il a accompagné ce travail et qu'il a permis la tenue du débat d'orientation budgétaire dans les délais qui avaient été fixés.

Alors le débat d'orientation budgétaire

Je vous invite donc à prendre votre rapport d'orientation budgétaire qui débute page 2 par un rappel réglementaire le débat d'orientation budgétaire et qui vous rappelle que le DOB est imposé par l'article L.23121 du Code général des collectivités territoriales pour les communes de plus de 3500 habitants et c'est le cas pour Sin-le-Noble. On vous rappelle également que ce débat n'a aucun caractère décisionnel et qu'il ne donne pas lieu à un vote. On vous rappelle que la Chambre régionale des comptes dans son rapport sur la gestion du mandat précédent avait pointé des dysfonctionnements en la matière puisqu'elle notait des débats d'orientation budgétaire à améliorer et notamment *« l'analyse des documents de support au débat d'orientation budgétaire (DOB) des années 2007 à 2012 met en relief que les DOB se limitent le plus souvent à un rappel de la gestion sur l'année précédente et à une présentation sommaire du budget de l'année à venir, avec un chiffrage des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Les engagements pluriannuels envisagés ne font l'objet d'aucune présentation, si ce n'est au travers des investissements de l'année liés à l'opération de rénovation urbaine. Les travaux du cabinet désigné pour suivre les impacts financiers sur le budget de la ville du projet ANRU et du comité technique chargé de suivre son avancement ne sont pas présentés. La Chambre Régionale des Comptes remarque aussi « Malgré l'importance des investissements hors ANRU qui représentent plus des trois quarts des dépenses totales d'investissement à partir de 2007, la commune ne dispose pas de plan pluriannuel d'investissement (PPI) d'ensemble ».*

Donc ce rappel sur le débat d'orientation budgétaire étant fait je vous propose d'aborder les éléments de contexte puisque la ville de Sin-le-Noble n'est pas une île déserte et qu'elle s'inscrit donc dans une

conjoncture nationale et internationale à commencer par la conjoncture économique mondiale, et avec une économie mondiale qui demeure très déséquilibrée et une croissance mondiale qui continue de s'essouffler puisque les prévisions de croissance mondiale pour 2015 ont été revues à la baisse de l'ordre de 0,2%. On note toutefois, après 3 années difficiles pour la zone européenne, une reprise très modérée qui sera au rendez-vous en 2015 et 2016. Au niveau de la conjoncture nationale, la croissance française sera plus forte en 2015 qu'en 2014 où on nous promettait 1,1% de croissance après 0,2% j'ai entendu ces derniers jours que suite aux attentats, la croissance sera vue sans doute à la baisse de 0,1 voire 0,2 point. Mais en tout cas elle est quand même légèrement plus élevée que les années précédente même si hier Manuel VALLS dans son interview télévisée disait que l'année prochaine qu'1,6 ne serait pas suffisant pour créer de l'emploi mais c'est toujours mieux 1,1 que 0,2. Même si la composition de cette croissance alerte les économistes et notamment la faiblesse persistante de l'investissement. Le redressement des dépenses des entreprises est en effet trop timide et ne compense pas le fléchissement des dépenses administratives publiques et surtout celle des ménages. Nous avons un chômage qui reste à un niveau toujours très élevé et qui continue de progresser avec un nombre de demandeurs d'emplois qui s'établit à 5 740 600 demandeurs d'emploi si l'on intègre les DOM. Sinon pour la métropole c'est 5 435 800 demandeurs d'emplois et un nombre qui a augmenté de 5,5% sur un an, avec 283 000 chômeurs supplémentaires et malheureusement une tendance négative puisque en octobre, la croissance du chômage a été elle de 1,2% avec 4 200 inscrits supplémentaires soit la plus forte hausse depuis septembre 2013. Et donc le taux de chômage s'élève toujours à 10%.

Après avoir vu le contexte économique mondial et le contexte national je vous propose de découvrir le contexte 2015 des finances publiques locales. Alors, pour toutes les collectivités locales, le principal concours financier de l'État fait l'objet depuis 2014 d'une forte baisse programmée jusqu'en 2017. En hausse quasi continue depuis plus de trente ans, l'épargne brute (recettes moins dépenses de fonctionnement) des collectivités locales (35,6 milliards d'euros en 2015) enregistre depuis 2012 un recul notable qui perdurerait en 2015 puisque ce recul de l'épargne brute serait de (-4,9%) : cela s'explique du fait que l'évolution des dépenses de fonctionnement décélère (+1,8 % en 2015) mais qu'elle demeure toujours plus importante que celle des recettes (+0,6 %). Donc les collectivités locales voient leurs recettes augmenter de 0,6% leurs charges augmenter de 1,8% et donc leur épargne brute diminue. La baisse des dotations absorbe une grande part de la croissance des autres recettes et notamment les recettes fiscales qui sont plus favorables puisque les collectivités ont utilisé le levier fiscal de façon plus marquée qu'en 2014 mais c'est assez conforme à une année post-électorale. En général on augmente les impôts l'année suivant les élections et pas l'année avant les élections. Donc la hausse de 1,6% en moyenne pour le bloc communal au niveau des taux d'imposition. Donc face à cette stabilité des recettes puisque augmentent de 1,6% les impôts mais il y a la baisse des dotations. Les collectivités locales ont adapté le rythme de progression de leurs dépenses de fonctionnement, il n'est que de 1,8% en 2015 après 2,9% en moyenne par an sur 2011-2014. Donc ces arbitrages portent également sur les investissements dont la forte baisse de 2014, moins 8% se prolonge en 2015 moins 6,2% donc cela fait 8 milliards d'euros d'investissement en moins sur deux années et c'est une ampleur qui fait date. Face à la confrontation entre les besoins d'infrastructures ou d'entretien et les contraintes financières, certains projets sont redimensionnés, reportés ou annulés. Pour 2016, la reprise des investissements à compter reste conditionnée à la capacité pour les collectivités locales de se reconstituer des marges d'autofinancement dans un contexte d'atonie des recettes courantes. Les recettes de fonctionnement -nous les détaillons page 5-, avec des recettes de fonctionnement qui s'inscrivent en hausse de 0,6 % en 2015, elles avaient progressé de 0,9 % en 2014. Au niveau des recettes fiscales celles-ci sont relativement dynamiques puisqu'elles affichent une progression de 3,8% pour les collectivités locales qui ont utilisé le levier fiscal en 2015. Mais 2015 est aussi marquée par la poursuite de la baisse des dotations et même par son amplification puisque la dotation globale de fonctionnement enregistre un recul de 9% c'est-à-dire 3,7 milliards d'euros après avoir déjà baissé en 2014 de 1,5 milliard d'euros. Donc en face de cette baisse des dotations qui s'amplifie il y a un renforcement de la péréquation puisque les masses qui y sont consacrées augmentent en 2015 par rapport aux versements de 2014 à la fois au niveau de la péréquation verticale à savoir l'Etat vers les collectivités locales mais également la péréquation horizontale celles entre les collectivités locales. Les autres recettes de fonctionnement sont en légères hausses de 1,2%. Au niveau des charges de fonctionnement nous constatons une poursuite de la décélération puisque la hausse est modérée à 1,8%. Et elle est modérée puisque les années précédentes elle était de 2,9% en moyenne. Il y a également un ralentissement des frais de personnel, de la hausse des frais de personnel qui augmente de 2,7% après avoir augmenté de 4% en 2014. Mais il y a des facteurs qui

continuent de tirer à la hausse les frais de personnels notamment l'augmentation du taux de contribution employeur auprès de la CNRACL (la caisse de retraite) et la revalorisation des agents des carrières des agents des catégories C et B. Il y a également la réforme des rythmes scolaires qui produit ses effets pour cette année 2015 en année pleine. L'année dernière elle n'avait produit ses effets que sur un trimestre. Et la Cour des Comptes estime que la part à charge de la Commune est estimée entre 30 à 50% du coût total. Puisqu'il y a le fond qui est touché mais qui ne finance pas la totalité des dépenses. Au niveau des dépenses, au niveau des collectivités locales il y a une stabilité de ses achats des biens et des services avec leur plus faible progression depuis les années 2000. Et les collectivités locales profitent de taux très bas au niveau des intérêts avec également des marges bancaires en baisse depuis l'automne 2012, ce qui permet de réduire les intérêts payés sur les emprunts contractés récemment ou indexés, et ce qui favorise la renégociation de certains encours de dette.

Au niveau de l'investissement il est constaté un repli de l'investissement qui est lié à celui de l'épargne et à l'effet de cycle. Puisque je vous disais en préambule il y a une nouvelle contraction de l'épargne brute puisque le rythme de progression des dépenses de fonctionnement est supérieur à celui des recettes courantes 1,8 % de dépenses en plus et seulement 0,6% de recettes courantes. Donc pour la 4^{ème} année consécutive cette épargne brute s'en retrouve affectée et enregistre un recul de presque 5%. L'épargne nette qui elle est l'épargne brute moins les remboursements d'emprunt et correspond aux moyens financiers exclusivement dévolus aux investissements diminue elle de 11%. Donc face à cela pour la deuxième année nous constatons une baisse sensible de l'investissement au niveau des collectivités locales, une baisse très marquée d'ailleurs 6,2% après avoir déjà enregistré 8,8% presque 9% de baisse pour l'exercice 2014.

Donc là c'était le contexte 2015 des finances publiques, finances locales. Nous avons essayé de faire un exercice de prospective et de perspective pour 2016 toujours au niveau de ces finances locales. Mais l'exercice 2016 devrait être un copié collé quasiment de l'exercice 2015 et ne sera donc significativement pas différent notamment parce qu'il y aura toujours la poursuite de la baisse des concours financiers de l'Etat, ce qui devrait une nouvelle fois aboutir à une contraction de l'épargne brute. Et donc une nouvelle fois à la contraction des dépenses d'investissement des collectivités locales. Au niveau des recettes fiscales, en 2016 les collectivités locales pourraient à nouveau recourir à l'utilisation du levier fiscal pour se donner des marges de manœuvres financières comme elles l'ont déjà fait en 2015, à condition bien sûr qu'il leur reste des marges de manœuvre en la matière. Au niveau des autres recettes, à savoir les dotations et c'est la baisse qui devrait se poursuivre en 2016 et le calendrier des modalités de la baisse des dotations a été confirmé par le projet de loi de finance pour 2016 qui a été dévoilé fin septembre. Et la réduction opérée sera similaire à celle de 2015 soit 3,67 milliards d'euros pour les collectivités locales. Au niveau de la péréquation, le mouvement de péréquation sera renforcé en 2016 avec des montants alloués à la DSU et à la DSR qui seront augmentés dans les mêmes proportions qu'en 2015. Au niveau des postes de dépenses et notamment les frais de personnel donc en 2016 le point d'indice devrait être maintenu à son niveau actuel, il avait été un temps évoqué une revalorisation du point d'indice en 2016 mais selon les dernières annonces du gouvernement les grilles salariales de la fonction publique devraient faire l'objet d'une revalorisation mais à compter de 2017. Au niveau de l'épargne brute pour 2016, dans un contexte persistant d'atonie des recettes de fonctionnement, la décélération des dépenses de fonctionnement devrait se poursuivre mais pas de manière suffisamment marquée pour permettre la stabilisation de l'épargne brute et donc avec ces nouvelles recettes atones et ces dépenses qui continuent d'augmenter. Baisse de l'épargne brute et donc *bis repetita* en 2016 au niveau de l'investissement à savoir qu'il devrait une nouvelle fois être en diminution même si quelques mécanismes notamment la mise en place de nouveaux dispositifs de soutien à l'investissement local sont à l'étude dans le projet de loi de finance pour 2016, il serait composé ce fonds d'aide à l'investissement du bloc communal et serait composé de deux enveloppes réparties entre les régions et qui serait gérées par les préfets de région. Une première enveloppe de 500 millions d'euros qui sera fléchée sur des projets de transition énergétique, de rénovation thermique, de mise aux normes et de construction des équipements nécessaires à l'accueil de la nouvelle population. Et une deuxième enveloppe de 500 millions d'euros qui est consacrée aux bourgs centre et aux petites et moyennes villes. Donc vous voyez deux enveloppes de 500 millions mais qui sont très loin des 3 milliards 7 de réduction de la dotation forfaitaire. Enfin le fond de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, le fameux FCTVA, devrait voir son assiette élargie et ça s'est une bonne nouvelle. Les dépenses d'entretien des bâtiments publics deviendraient éligibles au fond à compter du 1^{er} janvier 2016. Je vous rappelle simplement que si c'est

éligible au 1^{er} janvier 2016, comme on touche cette TVA un an après donc ça n'aura pas d'impact sur le budget 2016 mais simplement sur le budget 2017. Donc les collectivités devraient maintenir leur recours à l'endettement et puisque même si 91% des dépenses d'investissement sont financées par les ressources propres à savoir, l'auto financement et que seuls 9% restants sont couverts par un recours à l'endettement.

Donc maintenant, après avoir vu le contexte économique mondial international et national puis la situation des finances locales en 2015 et les perspectives pour 2016, je vous invite à affiner notre réflexion et arriver sur la situation de Sin-le-Noble page 11, et en rappelant parce que malgré tout on ne vient pas de nulle part. Les reliquats du mandat précédent et dont le titre résume une ville en grande difficulté et c'est vrai que parfois on travaille beaucoup et on oublie les reliquats qui nous ont été laissés, donc il est toujours bien de se les rappeler, le rapport de la Chambre régionale des Comptes, rendu public en juin 2014, procure une photographie de la situation de la ville de Sin-le-Noble au début du présent mandat et permet le jugement objectif et incontestable de la gestion de l'équipe précédente.

Ce rapport met en évidence une ville en très grande difficulté et l'absence de réactivité pour y palier. Ce rapport met même en exergue, qu'au contraire, des engagements démesurés ont été pris mettant en danger l'avenir de la collectivité.

Enfin, ce rapport pointe des anomalies de fonctionnement qui engendreront des frais supplémentaires afin de les résorber alors que la situation financière de la commune est alarmante et qu'elle a été engagée dans des grands projets. Alors je vous fais grâce de la longue liste des anomalies qui furent notées par la Chambre régionale des comptes page 11.

Page 12, au niveau des difficultés financières importantes de la commune, la Chambre régionale des Comptes note, là-aussi, je ne vais pas tout vous lire mais je vais faire peut être quelques extractions. Une situation financière de la commune qui apparaît particulièrement fragile, un redressement lent et fragile, une CAF disponible, c'est-à-dire mettre du remboursement annuel du capital de la dette, restée négative, impossibilité de mobiliser des emprunts au cours de l'année 2012, un coefficient de rigidité de 58%. En 2012, le financement propre n'est que de 0,8 millions d'euros c'est-à-dire le montant le plus bas de la période sous revue depuis 2010. Un recours à l'emprunt pour reconstituer son fonds de roulement et financer ses investissements, des emprunts du budget primitif 2012 initialement autorisés pour un montant de 5 millions, limité ultérieurement à 4,4 millions n'ont pu être souscrits du fait de la réticence des 8 banques consultées face à la situation fragile de la commune. La commune a dû puiser dans son fond de roulement pour financer ses investissements. Face à ces problèmes de financement, de trésorerie le Conseil municipal a adopté le 26 mars 2013, une délibération sollicitant un versement anticipé de 3/12^{ème} du produit des contributions annuelles. Donc voilà là on est quand même en mars 2013, donc on est très proche de la fin de mandat. Un désendettement qui ne reflète pas une bonne situation financière, une trésorerie très tendue, en mars 2013 sans perspective de rentrées financières importantes à court terme, toute nouvelle commande d'investissement a été gelée. Un compte administratif pour 2012 déficitaire de 1,1 million d'euros.

Page 13, malgré ces graves difficultés, l'équipe municipale précédente a engagé la commune dans des projets démesurés comme le souligne la Chambre régionale qui note des investissements projetés lourds, l'ANRU, une équation difficile à résoudre pour la commune, l'analyse prospective 2011-2016 met en évidence des difficultés auxquelles sera confrontée la commune pour faire face au projet de renouvellement urbain et quand on sait que toutes les dépenses ont été reportées après 2014, donc aujourd'hui c'est plutôt on aurait pu dire 2013-2018. L'augmentation de la contribution de la ville à 7,7 millions contre 5,4 millions d'euros dans la convention initiale. Un volume d'investissement annuel hors ANRU inférieur à 0,3 millions d'euros par an ce qui correspond à un volume très faible comparativement aux communes membres de la CAD. Et ça pour moi cette phrase est très importante parce que l'on a beaucoup parlé de l'éco quartier du Raquet, le financement on a beaucoup parlé de la rénovation urbaine, mais ça s'est clairement ce que j'appelle la dette hors bilan, la dette de travaux puisque effectivement la ville ne pouvait investir que 300 000 euros par an et donc ce qui nous amène aujourd'hui à de gros besoins en terme de travaux en matière de voirie, d'éclairage public, de mise en accessibilité des bâtiments, d'informatique de téléphonie et d'équipements divers. Donc des rentrées fiscales qui ne compensent pas la réduction de la DSC, une situation financière inadaptée aux investissements prévus une perspective d'endettement inquiétante, un rythme envisagé des projets d'investissement qui n'est pas compte tenu de leur importance compatible avec la situation financière actuelle de la collectivité. Donc voilà je pense que c'était bien de savoir où était la commune en 2014 puisque ce rapport a été rendu public en juin 2014. Et je vous ai fait grâce parce que là c'est un résumé très rapide et très succinct des 34 pages de rapport.

Donc en 2014, mais là cette fois-ci nous sommes en fin d'exercice 2014, nous faisons un rappel des caractéristiques municipales dégagées du dernier compte administratif connu, celui de 2014. Et où nous notons des finances de la ville qui se caractérisent par un faible de niveau de ressources fiscales, puisque le premier poste de recette n'est pas comme pour toutes les communes le chapitre 73 « impôts et taxes » mais le chapitre 74 « dotations et participations » et que d'ailleurs le ration financier produit des impositions directes /population s'établit à 297 euros pour Sin-le-Noble alors que la moyenne nationale de la strate est de 519 euros ce qui correspond à un delta négatif pour notre commune de plus 3 500 000 euros. Donc cette situation de faiblesse au niveau des ressources fiscales implique la classification de la ville comme une ville défavorisée et elle bénéficie donc de péréquation, de dotation de péréquation plus importante notamment la DSU.

Page 14, l'analyse des différents ratios financiers notamment celui « dépenses réelles de fonctionnement sur population » montre que la ville a un budget de fonctionnement inférieur de presque 2 millions par rapport aux communes de sa strate. Et également il faut toujours se souvenir de ce coefficient de rigidité extrêmement fort avec le chapitre 012, celui « des charges de personnels », qui représente les 2/3 des dépenses totales de fonctionnement. Alors la Chambre régionale des Comptes, le notait, il est important de faire un point sur les engagements pluriannuels de la collectivité lors de chaque débat d'orientation budgétaire ce que nous faisons ici. Notamment le premier engagement pluriannuel, la rénovation urbaine, que la Chambre régionale des Comptes déclarait être une équation difficile à résoudre pour la commune. Et que, pour des problèmes de gestion d'une CAF négative du manque de confiance des banques qui refusaient de prêter, les dépenses de cette rénovation urbaine ont sans cesse été reportées et sont donc supportées par la nouvelle majorité depuis avril 2014.

Le tableau page 15 se passe, je pense, de commentaire, parce que nous voyons les dépenses de rénovation qui ont été consacrés à la rénovation urbaine sur le mandat précédent et à partir de 2014 la flambée significative et inflexion importante de cette courbe.

Nous vous avons mis en page 16 et 17 les tableaux récapitulatifs des dépenses et des recettes au niveau du projet de rénovation urbaine pour 2016-2017-2018-2019. Et donc, que nous pouvons synthétiser d'une part, en rappelant que l'année 2014 avait été très impactée par la réalisation et le paiement des factures du nouveau groupe scolaire, que 2016 voire 2017 sera très impactée par la création de l'axe structurant et la phase 2 des aménagements et que ça ne sera qu'à partir de 2018 que la commune sera soulagée du poids du financement de la rénovation urbaine. Mais il ne faut pas oublier que malgré tout, la commune devra rembourser pendant de nombreuses années, les millions d'euros qui ont été empruntés pour financer cette rénovation urbaine et qu'elle aura également à financer les centaines de milliers d'euros d'intérêts que cette dette générale, je vous disais déjà l'année dernière que 50% de notre dette était consacrée à la rénovation urbaine, ce ratio a forcément connu une hausse substantielle au cours de l'exercice 2015.

Le deuxième point sur les engagements pluriannuels après la rénovation urbaine et nous sommes page 18, donc un « embouteillage en matière d'investissement » puisque les mêmes causes produisent les mêmes effets, donc comme pour la rénovation urbaine, l'ancienne équipe municipale n'a pas été en capacité de réaliser les programmes d'investissement pour lesquels les financements avaient été accordés à la ville de Sin le Noble. Et nous, depuis l'élection avons été cherché d'autres financement sur d'autres projets qui fait donc qu'aujourd'hui nous avons un stock important de projet à réaliser dans un temps extrêmement contraint ce qui fait donc que nous avons un embouteillage à la fois au niveau opérationnel puisqu'il faut mener tout ces projets mais également il faut financer en matière d'autofinancement.

Il faut faire l'avance de la TVA d'une part mais également l'avance du paiement des entreprises avant d'aller chercher les subventions. Donc je vous ai mis à la page 18, nous avons mis donc le point sur les engagements et les financements pluriannuels, la salle Carnot dont nous avons parlé tout à l'heure, la réhabilitation de Matisse - la transformation de Matisse en centre social -, la transformation de la Chapelle Foucault en maison de quartier. Carnot et Matisse sont deux projets qui avaient reçu une subvention, enfin un accord de financement. Mais accord de financement qui n'était pas acquis au taux d'intervention maximal de 80%, chose que nous essayons d'aller chercher à chaque fois pour minimiser à 20% la quote part de la ville. Et donc nous devons réaliser ces deux projets. Alors ensuite la transformation de la Chapelle Foucault en maison de quartier pour le quartier du Puits du midi et de la gare. La réhabilitation et l'extension de la salle Jean-Jacques Rousseau qui compte tenu de l'explosion du coût du groupe scolaire avait été sortie du projet de rénovation urbaine. Un autre dossier qui traînait dans les cartons, celui de la cité Jules Guesde sur des crédits GIRZOM. Le réaménagement urbain dans les quartiers, ça s'est sur des

crédits que nous sommes allés chercher l'année dernière. La réfection de la chaussée rue Croizat/ rue Neuve financée par la CAD que nous ferons l'année prochaine. Deux terrains synthétiques pour le stade Bassement et le stade des Frères martel que nous sommes allés chercher cet été et enfin l'isolation thermique pour l'école Joliot Curie donc vous voyez donc, un coût TTC de 4 481 212 euros et subvention à percevoir de 2 463 000 euros. Troisième engagement qui me semblait important de faire figurer, à savoir une dette lourde en matière de travaux d'équipements puisque comme la Chambre régionale des Comptes le notait dans son rapport, le volume d'investissement annuel hors rénovation urbaine est inférieur à 300 000 euros par an, et encore je pense qu'il a été proche de 0 si ce n'est 0 quelques temps. Qui correspond à une valeur très faible comparativement aux autres communes et c'est toujours la Chambre régionale des comptes qui s'exprime. Donc du fait de l'absence de l'investissement sur l'ancien mandat, la dette des travaux d'équipement et pharaonique nous en avons déjà parlé mais elle existe toujours cette dette, des dizaines de millions d'euros pour la téléphonie, l'informatique, l'accessibilité les voiries les bâtiments, ce qui dans un contexte de baisse des dotations et d'un contexte de besoin important de financement ANRU qui ont été reportés après les élections constitue un défi gigantesque. Enfin, le dernier engagement pluriannuel, celui de l'endettement donc là pour le coût comme l'ancienne municipalité n'avait pas la confiance des banques qui refusait de prêter à la ville, puisque la chambre notait que 8 banques en 2012 avaient été sollicitées et que toutes avaient refusé l'octroi de prêt. Donc la ville avait subi une situation de désendettement forcé. Néanmoins, la Chambre régionale des Comptes notait que ce désendettement ne reflétait pas une bonne santé financière. Donc nous vous avons mis l'état de la dette par tiers ainsi que le profil d'extinction de la dette. Nous avons du fait de l'amélioration des ratios en matière de désendettement qui sont bons, avec une capacité de désendettement qui est inférieur à 9 années. Et nous avons sollicité cette année, 4 banques qui nous ont toutes proposé un financement.

Je vous propose maintenant, après cette présentation de la situation structurelle de la ville, de passer aux premiers enseignements pour 2015. Donc ce sont vraiment des premiers enseignements parce que nous ne sommes pas encore en fin d'année. Donc au niveau des fonctionnements comme pour l'ensemble des collectivités locales, la ville de Sin-le-Noble doit faire face à des recettes atones, donc nous vous avons mis le graphique de baisse de la dotation forfaitaire, la dotation globale de fonctionnement qui est inverse au graphique de dépense de rénovation urbaine que nous devons financer. Et cette DGF a baissé de 340 979 euros en 2015 et en 2014 pour rappel elle avait déjà diminué de 166 038 euros. La ville, dont on connaît les critères particulièrement faibles, bénéficie cependant d'une dotation de solidarité urbaine de 3 230 771 euros qui est en hausse. Mais je vous rappelle que l'année dernière nous avons pris une délibération au moins de juin car l'utilisation de la DSU doit être justifiée sur des dépenses sociales et qu'elle ne permet donc pas de financer le fonctionnement général de la collectivité. Le poste dotation demeurera toujours en 2015 la principale source de recette de la collectivité, ce qui est inquiétant en période de diminution importante des dotations de l'Etat. Et avec des conséquences encore plus importantes pour les communes puisqu'elles sont en bout de chaîne puisque les régions et les départements qui voient leurs dotations diminuer, diminuent par ricochet leur dotation aux communes qui sont donc victimes d'une double peine. Au niveau des recettes fiscales, donc l'exercice 2015, comme en 2014, nous n'avons pas souhaité activer le levier fiscal, malgré la situation difficile de la commune. Et, pour rappel, 80% des grandes villes ont augmentés leurs impôts en 2015. Le poste des recettes fiscales avoisinera les 8 millions d'euros en 2015.

Les produits des services c'est un poste qui reste marginal puisqu'il avoisine les 600 000 euros, donc il représente 4% des recettes du budget de la collectivité. Pour rappel, nous n'avons pas augmenté les tarifs de cantine en 2014 ni en 2015 et nous avons maintenu la gratuité des nouvelles activités péri scolaires en 2015 et en 2014. Ce sont quand même les principaux postes des produits de service.

Au niveau des produits exceptionnels, donc ils devraient s'élever en 2015 à environ 270 000 euros, puisque nous avons comptabilisé la vente de la maison rue Gounod pour environ 160 000 euros et que nous avons là un reliquat positif, puisque la ville avait vendu il y a de ça quelques années, la parcelle d'Auchan drive, donc à Auchan et que jamais elle n'était allée chercher les 92 000 euros puisque elle n'avait pas reçu l'acte notarié. Ce que Jean-Paul HOURNON a tout de suite détecté et ce qu'il s'est empressé de faire, donc nous avons réussi à aller chercher cette recette exceptionnelle de 92 000 euros reliquat d'un mandat précédent, là encore fallait-il aller les chercher. Donc au total les recettes de fonctionnement devraient dépasser les 18 millions pour 2015 et sont donc sur une hypothèse de continuité du budget antérieur pour mémoire c'était 18 332 152 euros en 2014. Donc on est sur des prévisions donc quand on parle de recettes atones vous verrez que l'on sera vraiment sur des recettes atones normalement.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, comme en 2014, l'objectif de contrôle des dépenses a été prioritaire et, nous espérons pouvoir contenir la hausse aux alentours des 2%. Ce qui dans un contexte budgétaire extrêmement contraint puisque notre masse salariale pèse les 2/3 de notre budget est une mission particulièrement complexe. En 2015, le chapitre 012, le fameux « poste des charges de personnels » devraient atteindre les 11 millions d'euros. Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante devraient être contenues à leur niveau de 2014 et nous espérons même une légère baisse mais tout dépendra du rythme de dépenses de la fin de l'année.

Et enfin, au niveau des charges financières, la ville devrait déboursier aux alentours de 400 000 euros de charges financières. Donc ça c'était sur la section de fonctionnement pour 2015.

Nous en arrivons à la section d'investissement. L'année a évidemment été marquée une nouvelle fois par le programme de rénovation urbaine et la livraison du groupe scolaire Paulette Deblock dans lequel la rentrée des classes de septembre a été opérée. Et nous avons également réalisé de lourds travaux de voirie au niveau de la rue Gagarine, et nous réalisons vous l'avez sans doute constaté la phase 2 des aménagements face à Auchan au pied des Alexias. Au niveau de la salle Carnot le travail avec les bénévoles du club et la maîtrise d'œuvre s'est poursuivie et les travaux débiteront en janvier 2016.

Au niveau de nos voiries qui ont connu tant d'années d'abandon, nous avons pu réaliser des premiers travaux, nous avons pu et nous avons voulu réaliser de premiers travaux en la matière. Et nous avons ciblé des rues en piteux états et qui desservaient des équipements. La rue Carnot desservait le centre ville, la rue Gambetta desservait le collège. Ou alors, des rues sur lesquelles il y avait également des dommages au niveau de l'assainissement de l'eau potable ou des branchements plombs donc c'est pour ça que ce sont les rues Carnot, Gambetta, Lambres, Parmentier, Saint Joseph qui ont été rénovées et nous pouvons nous en réjouir à la plus grande joie des habitants concernés puisque nous n'avions jamais promis lors de la campagne de nous attaquer aux voiries, tant le défi est important.

La révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme a été relancée, un cabinet d'étude sera désigné d'ici la fin de l'année, là aussi c'est un projet particulièrement important, stratégique pour la collectivité et qui avait été reporté d'année en année, puisque je vous rappelle que c'est la loi SRU de 2000 qui préconise, enfin qui impose la révision du POS en PLU et donc cela fait plus de 14 ans.

Au niveau du parc informatique dont je vous avez déjà parlé ici avec plus de 70% des ordinateurs qui étaient antérieurs à 2007 et les quelques autres pourcents qui sont antérieurs à 2004, nous avons donc réalisé des investissements en la matière et j'ai noté plus de 50 ordinateurs mais j'ai signé cette semaine un bon de commande pour une trentaine d'ordinateurs supplémentaires si mes souvenirs sont bons. Nous aurons changé cette année 80 ordinateurs afin de permettre aux services de réaliser leurs missions dans d'excellentes conditions, et leur mission de service à la population. Nous avons également procédé à la rénovation, à la réhabilitation du square Jeanne d'Arc et des abords de l'église. Nous avons réalisé des investissements de productivité comme l'achat d'une nacelle pour service électrique dont je vous ai déjà parlé ici, que nous avons acheté 15 000 euros ce qui était la somme qui était affecté par la collectivité pour la louer pendant 1 mois à l'occasion des poses des illuminations de Noël. Donc pour le même prix nous en avons une à demeure 12 mois sur 12. Et surtout l'année prochaine, ça sera un gain net de 15 000 euros qui permet en outre de non seulement, de faire une économie mais également de réaliser d'autres missions de service public tout au long de l'année. Alors nous avons également fait l'acquisition de véhicules pour les services techniques qui nous évite le recours à de bien coûteuses locations. Nous avons créé au niveau de l'école Joliot curie, deux nouvelles classes. Le nouveau groupe scolaire dont je vous parlais tout à l'heure qui a été livré à également été doté du mobilier adéquat. Nous avons soldé et débloqué surtout le dossier GIRZOM de rénovation de la cité du Bivouac qui datait de 2004. Pour rappel, parce que c'est aussi important je pense que les excédents antérieurs reportés consistaient en un déficit de 1 814 485 euros en raison de déficit très importants reportés d'avant 2014. Et c'est vrai que lorsque l'on parle de reliquat, il faut aller jusqu'au bout des chiffres et donc, je suis allé voir le déficit qui a été reporté la dernière année pleine de mandat et donc le déficit d'investissement en 2013 s'élevait à 2 023 296 euros et donc sur les comptes administratifs 2014-2015, nous essayons de sortir des excédents pour aller combler ce déficit reporté de l'équipe municipale précédente.

Enfin, on peut parler également donc de la perception du FCTVA qui a été très favorable cette année puisque vous avez vu tout à l'heure, le graphique sur les dépenses de rénovation urbaine qui montait en flèche et donc nous avons récupéré cette année 1.5 millions de FCTVA que nous avons payé l'exercice précédent sur les 9 millions de dépenses consacrées à la rénovation urbaine.

Les restes à réaliser présenteraient un solde négatif de 1 715 804 euros. Alors maintenant, nous pouvons passer aux orientations budgétaires pour l'année 2016 qui, comme pour les collectivités locales ne devraient pas être significativement différentes de l'exercice 2015. Les caractéristiques prégnantes du budget à savoir la baisse des dotations des recettes fiscales atones, un coefficient de rigidité élevé dû au poids de la masse salariale et des investissements élevés devraient être les mêmes en 2016. Donc au niveau des recettes de fonctionnement, s'appliquera pour Sin-le-Noble, la baisse de la dotation globale de fonctionnement et le renforcement de la péréquation que, je vous ai présenté au niveau du contexte des finances locales des perspectives pour 2016. Et donc nous devrions enregistrer en 2016, la même baisse de DGF qu'en 2015 à savoir 340 000 euros pour notre ville de Sin-le-Noble. Sur la période 2014-2017 la baisse cumulée de DGF s'élève donc à 2 710 026 euros. Et la perte en 2016 par rapport en 2004 et de 340 979 euros, mais nous aurons je l'espère compte tenu de la situation dégradée de nos critères, un renforcement des dotations de péréquation mais dont je rappelle qu'elle ne finance pas, qu'elle ne remplace pas une baisse de dotation globale de fonctionnement puisqu'elles sont fléchées sur des questions sociales. Au niveau des recettes fiscales donc nous l'avons vu tout à l'heure, de nombreuses villes ont eu recours en 2014-2015 à l'utilisation du levier fiscal pour se donner marges de manœuvres financières. Alors la situation de la ville de Sin-le-Noble est très précaire et c'est un héritage, et nous devons faire face à des contraintes fortes ANRU, baisse des dotations, coefficient de rigidité mais malgré cela nous souhaitons pas opter pour la solution de facilité d'une hausse des taux d'imposition à l'occasion du budget 2016.

Nous n'avions pour autant fait aucune promesse là également lors de la campagne en matière de fiscalité. Nous étions conscients des graves problèmes de difficultés de la ville et d'un problème de transparence sur les finances locales qui ne nous permettaient pas forcément de bien évaluer la situation. Pour rappel, le rapport de la Chambre régionale des Comptes n'a été dévoilé qu'après les élections, néanmoins même si la situation de la ville est difficile, même si les contraintes sont fortes et même si nous n'avons pris aucun engagement nous réaffirmons pour la troisième année consécutive, notre volonté de ne pas augmenter les impôts, ce qui mettrait davantage nos concitoyens en difficulté et même si nos taux sont très inférieurs aux moyennes départementales et nous vous les avons donc mis en bas de la page 26. Ce qui nous laisserait des marges de manœuvre en la matière, nous ne souhaitons pas activer ce levier fiscal. Au niveau des produits, des services, comme je vous le disais tout à l'heure, ces produits sont marginaux et le resteront à hauteur d'environ 600 000 euros mais je pense qu'une étude sur une dynamisation des produits doit être menée, car certains sont très nettement sous estimés. Mais dans ces produits, nous ne souhaitons pas toucher à la gratuité des nouvelles activités périscolaires, et nous n'avons donc pas étudié cette option pour 2016, comme pour 2015, les trois raisons qui guident notre choix de poursuivre la gratuité au niveau des rythmes scolaires, c'est d'une part le maintien pour l'instant du front d'amorçage dont on voyait tout à l'heure que la Cour des Comptes disait qu'elle ne représentait que 50% du coût total, mais nous avons au moins 50% du coût qui est financé. La deuxième raison c'est notre vision d'une commune qui protège et aide à la résolution des difficultés vécues par la population, qui est le cas de nombreuses familles avec la réforme des rythmes scolaires, qui a beaucoup pénalisé l'organisation des familles et nous ne voulons donc pas ajouter de la difficulté à la difficulté mais au contraire essayer d'alléger ces difficultés. Et enfin, nous considérons que les nouvelles activités péri scolaires peuvent être un outil de résorption des inégalités sociales ou territoriales et permettre à tous un accès égal à ces activités.

Au niveau des produits de services je vous disais tout à l'heure qu'ils s'élevaient à 270 000 euros, les produits exceptionnels pardon, qui s'élevaient à 270 000 euros en 2015, nous n'avons pas de vente prévue pour l'exercice 2016. Nous comptabilisons la vente de la maison de la rue Dannay et donc nous devrions au niveau de ces produits exceptionnels enregistrer une baisse d'environ 200 000 euros.

Après avoir vu les recettes de fonctionnement, nous pouvons aborder la question des dépenses de fonctionnement page 28, et là aussi comme en 2015, il nous faudra poursuivre l'optimisation en la matière afin d'éviter l'effet de ciseau entre des dépenses qui augmentent mécaniquement, l'inflation, les salaires et des recettes qui stagnent. Donc la masse salariale constitue bien évidemment le premier poste de ces dépenses de fonctionnement, et elle devrait encore une fois connaître une légère hausse du fait de l'évolution naturelle des carrières même s'il semble que le point d'indice soit contenu à son niveau actuel pour l'année 2016 comme je vous l'indiquais précédemment au niveau des charges à caractères générales et les autres charges de gestion courante, ces deux chapitres budgétaires devront faire l'objet de la même attention soutenue en 2016 que lors des premiers exercices, les deux premiers exercices du mandat pour éviter tout dérapage et voir s'il est même possible d'y enregistrer des économies. Néanmoins ici, il convient tout de même de noter la difficulté d'aller sur cette recherche d'économie car ça ne doit pas se faire à

l'aveugle, au détriment d'une baisse de qualité du service public. Il ne faut pas couper à l'aveugle dans les dépenses, et ce prix d'une baisse du service à la population, au contraire même c'est une ambition d'amélioration de la qualité de ces services qui est affichée. Alors, dans ce poste, dans ces deux chapitres budgétaires figurent les aides au secteur associatif. Nous notons que certaines villes ont d'ores et déjà voté des baisses de subventions en 2015 ou en ont annoncé pour 2016. Et là aussi, comme pour les activités périscolaires dont nous souhaitons le maintien de la gratuité, comme pour le levier fiscal que nous ne souhaitons pas activer, nous ne voulons pas envisager une baisse des subventions au monde associatif, dont vous savez l'importance qu'il revêt à nos yeux pour nous c'est un formidable outil de cohésion sociale et notre objectif sera de tout faire pour maintenir notre soutien au monde associatif, et de servir d'effet de levier au remarquable investissement des bénévoles qui nous aident dans le service à la population au quotidien.

Au niveau des charges financières, elles sont estimées à environ 420 000 euros du fait du nouvel emprunt de 3 millions d'euros indispensables à la rénovation urbaine. L'excédent de fonctionnement alors, nous estimons des recettes du même ordre que celle de 2015 et de 2014, aux alentours des 18 200 000 euros. Nous espérons, nous ambitionnons, une maîtrise des dépenses à environ 17 millions euros. Et nous espérons donc pouvoir dégager un résultat de fonctionnement supérieur au million d'euros.

Donc, du fonctionnement, nous pouvons donc basculer sur la section d'investissement puisque c'est les efforts que nous produirons au niveau de la section de fonctionnement, ont non seulement pour but de maîtriser le fonctionnement, d'éviter dans un contexte difficile de baisse des dotations, de ces baisses des recettes fiscales, tout problème majeur pour les finances communales, mais, ils ont surtout pour but, de permettre la réalisation des investissements et notamment les investissements en matière de rénovation urbaine qui est devenue réalité depuis 2014 et puisque 2016 sera encore une fois une année marquée par le poids démesurément important du programme de rénovation urbaine sur nos finances communales. Les efforts de gestion au-delà d'éviter tout incident et au-delà de financer l'investissement de la rénovation urbaine, doivent également nous permettre de réaliser les projets qui n'ont pu être réalisés sous le précédent mandat faute de capacité d'autofinancement nécessaire et, là, le reliquat en la matière est important.

Alors à commencer par la salle Carnot dont nous avons déjà parlé tout à l'heure qui devra être abouti pour septembre 2016, puisque c'est la date de caducité de la convention attributive de cette subvention, le 4 septembre 2016. Il nous est donc impératif de réaliser les travaux pour cette date et surtout d'avoir bouclé le paiement des différents intervenants. Pour rappel, il reste 773 000 euros de travaux à réaliser, dont 438 000 à financer par la ville qui doit donc supporter un taux de 57% à charge de la ville.

Normalement le taux de participation était de 50%, mais je vous le disais tout à l'heure, pour financer la première phase de travaux réalisé pour un montant de 185 000 euros, la municipalité avait perçu un acompte de 77% soit 143 000 euros, elle n'a pas été cherché les 50% donc les premiers travaux 185 000 euros pour deux toilettes et deux vestiaires avaient été financés à hauteur de 77% ce qui nous fait donc baisser mécaniquement notre taux de participation de la DDU, qui n'est plus de 50% mais 43% et par effet miroir nous devons injecter non plus 50 mais 57% et c'est un nouveau delta de 50 000 euros qui nous est laissé en reliquat.

Autre projet sorti des cartons, un dossier GIRZOM de rénovation des cités minières, et la cité de rue Jules Guesde qui devra également être soldé en 2016 puisque sinon la subvention sera perdue.

Un autre projet important, qui a été reporté également d'année en année, la révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme, tout le monde connaît le côté stratégique de ce document, ce principal document d'urbanisme.

Dans le cadre du stock de projet à financer, et à réaliser dans des délais extrêmement courts, la réhabilitation de l'école Matisse qui devra accueillir le centre social et qui devient prioritaire, et là je vous rappelle qu'au-delà de réaliser ces travaux et d'en payer l'autofinancement, nous ne bénéficierons pas du million d'euros d'assurance qui avait été versé dans le cadre du sinistre à l'ancienne municipalité et qui a servi à d'autres choses qu'à la réhabilitation de l'école Matisse en centre social. Donc là aussi c'est 1 million d'euros que nous n'avons pas et que nous devons donc injecter.

Toujours les autres projets en stock et qu'il va nous falloir activer, sauf à prendre le risque pendant tout le mandat de devoir mener les projets à la date butoir de réalisation fixée par les conventions attributives de subvention. Donc il nous faut impérativement commencer à travailler sur la transformation de la Chapelle

Foucault en maison de quartier, pour la gare, le quartier gare/Puits du midi, et la réhabilitation de la salle Jean-Jacques Rousseau.

Enfin je vous disais tout à l'heure, nous avons commencé en 2015, la mise en œuvre du plan de reconquête de nos voiries, alors nous ferons la rue Croizat pour laquelle nous avons obtenu un financement de la Communauté d'agglomération du Douaisis de 50% et nous espérons pouvoir réaliser 4 à 5 rues, comme ce fut le cas en 2015 pour la première fois.

Nous continuerons également à essayer d'investir en équipement qui devrait permettre des économies de fonctionnement d'un point de vue financier mais également d'accroître la qualité et la quantité des services rendus à la population. Je pense notamment à l'acquisition d'une nacelle pour les espaces verts, qui permettrait des économies substantielles sur des dépenses d'élagage et une augmentation significative du service rendu à la population puisque faute d'élagage durant de nombreuses années, nous avons aujourd'hui de très nombreux arbres du domaine public qui soit sont à abattre -je crois que Freddy en avait diagnostiqué une centaine si mes souvenirs sont bons -, et quand on sait que certains arbres à abattre peuvent coûter jusqu'à 4000-5000euros et enfin nous sommes aussi assaillis de demandes de la population qui ont dans leur jardin, dans leurs gouttières, dans leur chêneau, des feuilles, des épines de pin ..., d'arbres du domaine public qui n'ont pas été élagués depuis de multiples années et là aussi, la dépense prévisionnelle se chiffre en centaine de milliers d'euros et donc nous avons envoyé cette année en formation des personnels, et nous ferons l'acquisition je l'espère que cela sera possible début 2016, d'une nacelle pour permettre aux espaces verts d'aller faire l'élagage puisque c'est la saison pour faire l'élagage et l'abatage avant que la végétation ne reprenne ses droits au printemps et que les arbres ne retrouvent leur feuillage. Nous continuerons d'investir sur des véhicules et des équipements informatiques et téléphoniques afin d'éviter des coûts de location en la matière. Malgré tout l'année 2016 sera plus complexe puisque les recettes du FCTVA qui étaient très élevées à hauteur de 1,5 millions d'euros devront enregistrer une baisse substantielle d'un million d'euros.

En ce qui concerne l'endettement, nous mobiliserons le dernier million d'euros du prêt de 3 millions d'euros que nous devrions obtenir fin 2015 donc 1 million d'euros sera dans le compte administratif, 1 million d'euros sera dans les restes à réaliser et nous mobiliserons le dernier million d'euros dans le cadre du début de l'année 2016.

Donc pour résumer, et clore cette présentation du rapport d'orientation budgétaire, on peut dire que la situation de Sin-le-Noble est compliquée et fragile comme le soulignait le rapport de la Chambre régionale des Comptes. C'est une situation qui au-delà de cette fragilité est compliquée par les engagements lourds qui ont été pris par l'ancienne majorité, que Sin-le-Noble, en plus comme toutes les villes françaises, subit des tensions sur ses ratios d'épargne avec des recettes atones liées à la baisse des dotations et des charges qui augmentent plus vite que les recettes. Alors, on pense notamment en charge de personnel avec la revalorisation des catégories B et C, les hausses de cotisation CNRACL ou la mise en place sur un exercice plein des rythmes scolaires. Les villes françaises font face à cette tension en baissant l'investissement mais vous aurez compris que ce n'est pas possible à Sin-le-Noble compte-tenu des engagements de rénovation urbaine dont les réalisations ont été reportées à après 2014 ou d'autres projets comme la salle Carnot ou la réhabilitation de Matisse en centre social. Donc au-delà de baisser les investissements, les villes françaises font également face à cette tension en augmentant les impôts, en baissant les subventions, en faisant payer les nouvelles activités périscolaires, ce que nous refusons d'un point de vue politique. Les villes font face à cette tension en réduisant les dépenses, ce qui est difficile à Sin-le-Noble compte-tenu de son coefficient de rigidité et de dépenses contraintes, très fortes. En conclusion nous pouvons dire que l'année 2016 sera encore très compliquée pour Sin-le-Noble mais les efforts entrepris en 2014 et 2015 en matière de gestion seront maintenus et amplifiés si cela était possible pour permettre le maintien de nos ambitions, poursuivre les investissements, geler les impôts, maintenir les subventions, maintenir la gratuité des nouvelles activités péri scolaires tout en faisant face à la rénovation urbaine.

Voilà ce que j'avais à vous dire aujourd'hui.

Et pour que ce rapport devienne débat, je vous laisse la parole. Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Oui, juste deux questions. Dans les produits exceptionnels qu'en est-il de la taxe locale d'équipement Gifi? Est ce qu'elle a été perçue ou est-ce qu'elle sera perçue plus tard ? Et du reversement de ce qui appartenait avant à la création de la CAD qui a appartenu au SIRFAG sur les ordures ménagères ?

M. le MAIRE : Alors vous m'aviez déjà posé la question, je vous avais déjà répondu. La taxe d'aménagement n'était pas en produit exceptionnel elle était en produit d'investissement. Vous m'aviez déjà posé cette question, sans doute lors du vote du budget ou lors du précédent débat d'orientation budgétaire. Ensuite, pour le SIRFAG et la T.E.O.M, donc ça ne s'appliquait pas en 2015. Donc, non seulement ça ne s'applique pas en 2015, ça devrait peut être prendre effet à partir de 2016, et en plus, ça serait lissé non plus sur 5 ans mais sur 10 ans. Ça veut dire que l'effet sera nettement moindre.

Mme. BRIDOUX : Deuxième question, en ce qui concerne effectivement le chapitre 012 sur les salaires et le taux de coefficient de rigidité, si les salaires des employés représentent aujourd'hui 2/3 des dépenses de fonctionnement, sachez qu'en 2008 c'était déjà la même chose. C'est-à-dire qu'il est très difficile de réussir à baisser cette charge. Et puisque vous parlez souvent de transparence, je vous prends au mot, quel est pour la ville de Sin-le-Noble, le coût de la mise à disposition de l'ancien DGS au centre de gestion ? Faisant parti du conseil d'administration du centre de gestion je sais que c'est cher.

M. le MAIRE : Alors, pour votre première remarque sur le chapitre 012, je suis entièrement d'accord avec vous. Et je pense qu'il ne faut pas toujours raisonner en pourcentage, et je le disais tout à l'heure, je connais parfois quelques collectivités ou quelques entreprises qui se targuent d'avoir 50% de masse salariale, mais si derrière, tout est externalisé et que ça coûte plus cher, Donc j'ai souvent dit ici que pour moi je ne parlais pas de gestion des personnels, je ne parlais pas de coût mais que pour moi je parlais de ressources humaines et que donc le personnel est une ressource. Une ressource que nous activons et ensuite, un pourcentage, c'est le résultat d'un calcul avec deux variables, le coût de la masse salariale divisé par le budget et tout à l'heure je vous disais que nous avons un budget qui était inférieur de 2 millions par rapport à une commune de notre strate. Donc nous avons des services, nous rendons des services et donc c'est pour ça que je ne vous en ai jamais attribué la responsabilité, qui je pense est historique. Et c'est une ville effectivement, Sin-le-Noble est une ville où il y a une piscine, toutes les villes n'ont pas une piscine, il y a une bibliothèque, c'est une ville où il y a une école municipale de musique/ danse/ théâtre où il y a 400 familles qui suivent des cours de musique. Il y a une crèche... . Donc voilà on pourrait couper dedans. Il faut regarder en face les services qui sont offerts à la population, donc la masse salariale ne me semble pas, je dirais d'un point de vue politique, la masse salariale ne me semble pas trop importante, maintenant d'un point de vue de gestion, de gestionnaire, il faut faire attention puisque ça veut dire un coefficient de rigidité et beaucoup moins de souplesse.

Pour répondre sur le DGS, l'ancien DGS, je ne connais pas le coût de sa mise à disposition comme vous dites, sachant qu'il n'est pas mis à disposition mais qu'il est en congé spécial. On ne peut pas dévoiler ici des éléments chiffrés qui donneraient la rémunération qui fût la sienne, or les éléments de rémunération doivent rester confidentiels, puisqu'ils sont personnels, voilà. Mais peut être que vous vous connaissez le salaire.

Mme BRIDOUX : Non je ne connais pas le salaire de l'ancien DGS.

M. le MAIRE : Il n'y avait pas de transparence au sein de votre groupe à l'époque alors.

Mme BRIDOUX : Ah ah ah! Et vous croyez que vos colistiers connaissent les salaires des différents chefs de service ?

M. le MAIRE : Mais ils ne s'appellent pas tous Madame BRIDOUX mes colistiers !

Y a-t-il d'autres questions, interventions sur la présentation de ce rapport d'orientation budgétaire, qui normalement fait souvent l'objet de beaucoup de discussions voir de déclaration, donc je les attends avec impatience. Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : J'interviens pour ne rien dire puisque nous avons parlé pendant 2 heures et demie lors du précédent débat et je fais en double toute cette présentation.

M. le MAIRE : D'autres questions ? Non ? Donc je vous rappelle que ce débat ne fait pas l'objet de vote ? Il y a une déclaration. Donc juste pour le PV, Monsieur ALLARD.

M. ALLARD : Oui, je souhaitais faire une déclaration au nom du groupe pour « Sin le Noble ensemble et autrement ».

Monsieur le Maire, le Conseil municipal de ce soir est à l'image de ce que vous souhaitez pour notre ville et pour le mandat. C'est-à-dire une équipe au travail pour redresser une situation pourtant bien compromise avec des reliquats nombreux de l'ancienne équipe et que la Chambre régionale des Comptes a longuement décrit dans son rapport. Mais vous ne souhaitez pas de polémique, car seul le présent et l'avenir que nous offrirons à nos concitoyens nous préoccupe. Vous ne souhaitez pas que le manque de transparence qui a marqué le mandat précédent et dont nous avons été victimes soit envoyé comme un boomerang à ceux qui aujourd'hui dans l'opposition en ont été à l'origine. Le livret de conseil de 138 pages montre la quantité de travail menée et la volonté de transparence. Comme votre souhait de règlement intérieur des marchés publics ou encore comme le rapport d'orientation budgétaire de 31 pages, extrêmement détaillé et qu'il ne peut que nous renvoyer au rapport de nos prédécesseurs qui ne dépassaient pas les 4 à 5 pages. Ce rapport, vous l'avez écrit de la première à la dernière ligne, illustrant votre vision d'élus évidemment au service de la population. Mais aussi, acteur et non simple commentateur ou présentateur de la politique. Quand tant de nos concitoyens se détournent de la politique politicienne qui ne s'occupent pas d'eux, vous n'avez cessé de mettre la population au cœur du projet et de veiller au respect du programme qui lui fut présenté pendant la campagne de 2014. Nous aurions pu une fois élus nous retrancher derrière la situation catastrophique héritée de l'équipe précédente pour justifier l'inaction. Et ce, d'autant plus qu'au-delà de cette situation catastrophique, l'ancienne majorité a laissé à ses successeurs la note à payer pour ses engagements au niveau de la rénovation urbaine et de l'éco quartier du Raquet. Au-delà de la note à payer, c'est simplement la réalisation des chantiers qui nous fut laissée. Le groupe scolaire, commandé par l'ancienne équipe, c'est nous qui l'avons réalisé, c'est nous qui l'avons livré à l'équipe pédagogique et aux élèves du quartier, et c'est nous qui avons réglé l'ardoise. C'est notre équipe qui doit réaliser l'acte structurant et les aménagements du quartier des Epis. Au final, nous aurons réalisé et payé la quasi-totalité des dépenses à charge de la commune sur la rénovation urbaine, soit au total environ 7 millions d'euros. Comme la rénovation de la salle Carnot laissée à l'abandon et que nous réaliserons en 2016, en collaboration étroite avec les utilisateurs. Comme la réhabilitation de l'école Matisse en centre social que nous réaliserons et financerons sans bénéficier du million d'euros touché de l'assurance suite à l'incendie, somme touchée par l'équipe précédente et qui fut affectée à tout autre chose et qui ne figure pas dans les reliquats trouvés à notre arrivée. En plus de la situation particulièrement difficile de Sin-le-Noble, le contexte financier des communes françaises est lui aussi dégradé avec une baisse des dotations et des recettes atones alors que les dépenses augmentent mécaniquement avec le poids des rythmes scolaires ou la réforme des catégories B et C. Face à une telle situation qui implique une baisse des ratios d'épargne, les villes diminuent leur niveau d'investissement de façon drastique. A Sin-le-Noble, qui cumule les difficultés locales héritées du mandat précédent et des difficultés du contexte national, c'est cependant impossible. En raison des engagements lourds pris par l'ancienne municipalité d'une part et du stock de travaux non réalisés d'autre part, face à une telle situation, vous auriez pu justifier comme tant de communes en proie à des difficultés bien moindres, une hausse de la fiscalité. Mais vous souhaitez protéger nos concitoyens pour la troisième année consécutive, en ne recourant pas à l'utilisation du levier fiscal. Face à une telle situation, vous auriez pu renoncer à la gratuité des nouvelles activités péri scolaires mais là encore vous refusez cette solution de facilité. Face à une telle situation, vous auriez pu réfléchir à une baisse des aides aux associations, mais vous refusez d'envisager cette option pour des raisons légitimes de soutien au formidable travail des bénévoles dont vous connaissez si bien leur rôle fondamental en terme de lien social et de service à la population. En fait, votre rapport d'orientation budgétaire est porteur d'une vision, il est aussi synonyme d'une ambition pour notre ville qui doit retrouver sa place de deuxième ville du douaisis. Redresser des finances, payer l'ardoise de 7 millions d'euros laissée au niveau de la rénovation urbaine et en réaliser les travaux. Financer la part à charge de la ville au niveau de l'éco quartier, réaliser et financer les projets que l'ancienne municipalité n'avait pu mener faute de la confiance des banques en raison d'une situation catastrophique, comme la salle Carnot, ou le centre social, pour lequel l'indemnité d'assurance d'un million a servi à combler le trou des finances municipales. Réaliser notre programme sans jamais renoncer, ou trouver prétexte de la situation catastrophique, reliquat du mandat précédent. Impulser d'autres projets que nous n'avions pas promis afin de ne pas décevoir nos concitoyens, comme les deux terrains synthétiques, la salle Rousseau, la transformation de la chapelle Foucault en maison de quartier, sans oublier le plan de reconquête de nos voiries laissées à l'abandon et qui a déjà connu un commencement significatif d'exécution en 2015 avec 6 voiries réalisées. Donner les moyens aux agents

communaux de rendre les services attendus à la population en termes de propreté, d'élagage, de culture, de sécurité routière par l'acquisition d'équipements performants comme les nacelles, l'informatique, les véhicules adéquats etc.... Et le tout, sans réduire les aides aux associations, sans augmenter les impôts, et sans faire payer les nouvelles activités péri scolaires, ces orientations budgétaires sont le reflet d'une ambition nourrie d'une vision pour notre ville, la barre est placée très haut mais nous partageons avec vous cette ambition, cette vision et nous vous apportons donc notre soutien sans aucune réserve sur ces orientations budgétaires. Celles-ci étant conformes à notre ambition de travailler pour « Sin-le-Noble, ensemble et autrement ». C'est avec fierté et plaisir, que notre équipe s'impliquera à vos coté pour permettre leur réalisation.

M. le MAIRE : Merci Monsieur ALLARD. Je vois que je n'ai pas été le seul à mal vivre la déclaration de la réunion précédente où on nous disait que l'on bénéficiait des reliquats des décisions prises sous l'ancien mandat. Mais, comme je l'ai dit, les difficultés de Sin-le-Noble sont importantes donc je remercie le groupe « Sin-le-Noble et autrement » de son soutien sur les orientations budgétaires et j'espère que l'incident du dernier Conseil municipal avec la scission du groupe « Sin le Noble durable et solidaire » en deux groupes, et qui a sans doute conduit à déplacer l'attaque sur notre groupe, et en lui faisant remarquer que l'on bénéficiait de soit disant reliquat, que l'incident est clos et que nous pourrons donc dès demain travailler tous ensemble pour mettre en application ces orientations budgétaires, dont je répète qu'elles peuvent être enrichies par les remarques des groupes de sensibilités différentes, qu'elle peuvent, qu'elles doivent et devraient être enrichies par les remarques et suggestions des groupes de sensibilités différentes. Donc merci au groupe « Sin-le-Noble ensemble et autrement ». Et donc comme je vous le disais le débat d'orientation budgétaire ne fait pas l'objet de vote, nous devons simplement prendre acte qu'il a bien eu lieu. Et en soulignant que le débat et les documents présentés ne constituent pas des engagements mais définissent des perspectives.

Tout le monde est d'accord pour prendre acte que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu ?

ADOpte A L'UNANIMITE.

9- Autorisation relative à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016

Donc je vous propose de passer à la délibération suivante qui est une délibération technique qui a reçu un avis favorable et unanime de la commission n°1 lors de sa réunion du 9 décembre. Une délibération classique, qui permet sur la base de l'article L.1612-1 du CGCT, l'autorisation à l'exécutif municipal d'engager, de mandater et de liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Donc c'est une délibération nécessaire en l'absence de l'adoption du budget avant le 1^{er} janvier, sachant que la date limite d'adoption du budget est fixée au 15 avril 2016 mais comme nous avons tenu le débat d'orientation budgétaire ce soir -15 décembre- nous adopterons donc le budget dans la limite des deux mois suivants le débat d'orientation budgétaire et donc nous nous réunirons début ou mi-février pour adopter le budget primitif de l'année 2016.

Voilà donc dans la délibération vous est rappelée la composition des crédits d'investissement avec les reports, le budget primitif budget supplémentaire, ce qui vous donne le total des crédits ouverts pour l'année 2016 et vous fixe la limite autorisée avant le vote du budget 2016.

Donc la délibération vous propose de m'autoriser à engager, liquider, mandater, les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans les limites qui vous sont fixées 32 725 euros pour les immobilisations incorporelles, 250 047 euros pour les immobilisations corporelles, 453 582 euros pour les immobilisations en cours et 1 479 970 euros pour la rénovation urbaine.

Des questions ? Des remarques ? Non ? Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTION A L'UNANIMITE

10- Création d'un tarif piscine « adultes » spécifique pour les usagers extérieurs

La délibération suivante, et dont je vous parlais tout à l'heure, pour prendre exemple du bon fonctionnement de certaines commissions, puisque c'est une discussion que nous avons eu à bâtons rompus en sortant de l'ordre du jour d'une précédente commission il y a de ça plusieurs mois et qui consiste en la création d'un tarif piscine adulte spécifique pour les usagers extérieurs.

L'objectif est, par la création d'un tarif différencié pour les entrées adultes extérieures de la piscine municipale, de permettre de compenser l'augmentation des charges de fonctionnement de cet équipement qui vieillit et des charges qui sont générées par les entrées extérieures. Au-delà de cette motivation c'est également une volonté, un signe de justice qui vise à mettre à égalité des habitants de Sin-le-Noble qui par leurs impôts financent le fonctionnement de cet équipement et les personnes extérieures qui ne le financent que par leurs entrées. Or les personnes de Sin-le-Noble qui payent leurs impôts payent le même tarif d'entrée, ce qui veut dire qu'elles payent deux fois. Donc il nous semblait légitime d'envoyer un signal de justice aux habitants de Sin-le-Noble mais néanmoins, vous le voyez, le différentiel n'est pas important et le choix de l'abandon du tarif uniforme amène au moins deux commentaires.

Nous en avons parlé en commission et nous l'avons appliqué dans la proposition nous n'avons pas souhaité créer de distinction au niveau des enfants, nous ne voulons pas discriminer les enfants, donc c'était une proposition de Vincent CAMPISANO qui a été retenue dans le projet de délibération, comme quoi premièrement il y a de la discussion dans les commissions et deuxièmement, il y a de l'écoute de la part du groupe majoritaire, puisque c'était Vincent qui avait fait cette proposition, et Monsieur WOSINSKI était là à cette réunion, il avait abondé dans le même sens, je m'en souviens.

Et enfin deuxième remarque, c'est que le tarif extérieur nous n'avons pas souhaité qu'il soit prohibitif ou punitif pour les personnes qui n'habiteraient pas Sin-le-Noble et donc nous avons proposé une différence qui est symbolique, minime puisqu'elle n'est que de 1 euro. A titre de remarque, d'exemple, de comparaison, nous avons mis les tarifs des différentes piscines et vous voyez qu'à Somain ou Aubry le différentiel est de 6 euros pour Aubry et presque 7 euros pour Somain. Nous sommes sur un différentiel de seulement 1 euro entre les extérieurs et les personnes résident à Sin-le-Noble.

Alors pourquoi un tel choix ? D'une part c'est une volonté de solidarité entre les villes importantes, la ville importante qui est Sin-le-Noble et les autres villes qui n'ont pas la capacité d'avoir une piscine, donc je pense que nous devons avoir une solidarité territoriale en mettant en commun avec les habitants du territoire des petites communes, notre piscine. C'est aussi une volonté de maintenir le rayonnement et l'attractivité de la ville de Sin-le-Noble. Et enfin, pour le tarif enfant, nous ne souhaitons pas discriminer.

Voilà ce que j'avais à vous dire, donc la création d'un tarif extérieur 3,50 euros pour un adulte au lieu de 2,40 euros mais comme le tarif est applicable à partir du 1^{er} janvier, il y aura une légère augmentation du tarif piscine qui passera à 2,50 et donc le différentiel sera d'1 euro pour les adultes. Nous proposons un tarif abonnement à 28 euros qui est là aussi très concurrentiel puisque Aubry est à 72 euros et Somain n'en propose pas. Ce qui veut dire pour 10 entrées à Somain c'est 88,50 euros donc vous voyez que la piscine de Sin-le-Noble même pour les extérieurs, reste hautement attractive. Donc la délibération vous propose de créer ce tarif supplémentaire, pour les entrées et les abonnements à la piscine pour les non Sinois adultes, de fixer ce tarif d'entrée à 3,50 euros pour une entrée individuelle et à 28 euros pour l'abonnement. On vous propose l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Les tarifs seront ensuite arrêtés par décision directe du Maire. On vous précise dans l'article 6 que pour justifier de l'application du tarif il sera demandé aux usagers lors de l'achat d'une entrée, leur code postal et lors de l'achat d'un abonnement adulte de produire un justificatif de domicile. Je voudrais m'arrêter quelques instants là-dessus, en relisant tout à l'heure la délibération je me disais que tout le monde va connaître le code postal de Sin-le-Noble et que ça me paraissait un peu facile de venir et de juste donner le code postal de Sin-le-Noble. Donc voilà.

Donc, est-ce que l'on ne peut pas demander un justificatif de domicile ? Faudra que l'on communique là-dessus, parce que sinon c'est très facile. J'ai quelqu'un l'autre jour qui me disait, je me suis fait avoir, je suis allé à Vitry, on m'a dit vous habitez où ? Je lui ai dit j'habite Vitry, et on m'a demandé le code postal, et je ne le connaissais pas, mais maintenant je le connais. Donc, bon, ça serait peut être bien que l'on vote des trucs qui soient applicables malgré tout.

Donc j'aimerais éventuellement que l'on modifie l'article 6 et que l'on mette si vous en êtes tous d'accord, «décide pour justifier de l'application du tarif de demander aux usagers, un justificatif de domicile ». Vous en êtes tous d'accord ?

Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Non, donc je vous propose de mettre au vote cette création de tarif extérieur adulte pour la piscine.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Non, donc je vous remercie de cette unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

11- Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association «Karaté Club Sin le Noble »

Enfin dernière délibération, du chapitre affaires financières, le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association du Karaté Club Sinois.

Donc c'est une subvention qui a été demandée en 2015, pour une action qui sera menée en 2016, à savoir un open départemental de karaté et un open de la ligue et cela, les 26 et 27 mars 2016. Donc cette organisation engendre des frais exceptionnels et l'association nous sollicite pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1000 euros. Pour rappel en 2015, l'association n'a pas sollicité le versement de cette subvention pour cet open qu'elle a organisé et donc la demande pour 2016 est donc bien exceptionnelle mais, les services travailleront avec l'association car si cette manifestation était pérenne il conviendrait d'intégrer le financement éventuel dans la subvention de fonctionnement annuelle. Puisqu'une subvention exceptionnelle comme son nom l'indique c'est exceptionnel, donc comme elle ne l'a pas sollicité le versement en 2015, donc ça reste exceptionnel mais pour les années futures il faudra que les services travaillent avec ce club. La nature des dépenses, on vous a mis en pièce jointe le courrier de demande de subvention, elle a reçu un avis unanime de la commission n°1, le 9 décembre.

Et je me suis interrogé sur ce que financeraient ces 1000 euros. On m'a donc répondu les petits déjeuners pour 70 arbitres et les officiels, les boissons pour la réception de 150 personnes des arbitres, des élus, des officiels, l'achat des trophées, des médailles, le recours obligatoire à une équipe de secouristes qu'il faut rémunérer et l'organisation des repas.

Avez-vous des questions ? Des remarques sur cette subvention ? Tout le monde est d'accord ? Monsieur WOSINSKI ?

M. WOSINSKI : Vous venez de répondre aux questions que j'allais poser, donc c'est bon.

M. le MAIRE : Je commence à vous connaître.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter cette subvention ? Des personnes qui s'abstiennent ? Donc la subvention exceptionnelle de 1000 euros est accordée à l'association Karaté Club Sinois.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le MAIRE : Et je passe la parole à Didier CARREZ pour un important volet, démocratie locale et participative, vie des quartiers. Ce sont malgré tout des délibérations assez classiques qui passent chaque année, donc je fais un chapeau d'accueil pour l'ensemble après je te passe la parole Didier. Donc plusieurs délibérations dans le cadre du contrat de ville 2016, avec 2 actions portées par la commune, 3 actions portées par le secteur associatif, une autre délibération classique avec le fond de participation des habitants à la fois un FHP classique et un FPH culture. Une autre délibération elle aussi classique en terme de politique de la ville avec la sollicitation de la Région sur les quartiers d'été pour 3 associations. La sollicitation des projets développement social durable des territoires sur deux actions communes et une action associative et, enfin, nous bouclerons avec une demande de subvention Ville Vie Vacances et un point sur le dispositif de réussite éducative que nous avons relancé au dernier trimestre 2015 et que nous pérennisons sur 2016.

IV/ DEMOCRATIE LOCALE ET PARTICIPATIVE, VIE DES QUARTIERS

Contrat de Ville 2015-2020

12- Actions portées par la Commune

13- Actions portées par le secteur associatif

M. CARREZ : Et bien exceptionnellement je commencerais par la première délibération. Alors, concernant le contrat de ville on a donc, 5 délibérations mais que vous connaissez déjà puisque, et c'est indiqué dans les visas, les considérants, ces délibérations ont été votées lors du Conseil municipal du 28 mai, mais, depuis, nous avons eu donc l'engagement financier de l'état à hauteur de 50%. Alors tout d'abord, les actions portées par la commune, nous avons tout d'abord, « ce n'est qu'un début », qui est porté donc par la ville. Je vous rappelle le descriptif de cette action. Sachant que vous avez reçu en même temps l'ensemble des fiches du contrat de ville donc c'est un peu détaillé dans ce document, donc, il s'agit de l'accompagnement à la création des conseils citoyens par l'organisation et l'animation d'atelier d'urbanisme. Le coût total est d'un montant de 7 000 euros et nous avons donc la subvention de l'Etat de 3 500 euros et la participation de la ville de 3 500 euros. La deuxième action portée par la ville, il s'agit de « orchestre pour tous » portée plus précisément par l'école de musique, pour un coût total de 13 465 euros, à savoir 6 733 euros par l'Etat et 6 732 euros par la ville. Donc je vous fais remarque que quand même l'Etat est très généreux puisqu'il mettrait 1 euro de plus que la ville. Ce qui représente pour ces deux actions, un coût total de 20 465 euros, à savoir, 10 233 euros par l'Etat et 10 232 euros par la ville. Voilà ce que je peux vous dire sur ces deux actions. Et, j'attends le retour de Monsieur le Maire pour passer au vote pour cette délibération.

A moins que Monsieur le 1^{er} adjoint puisse...

M. CARREZ : Bien, alors, ensuite nous avons les actions portées le secteur associatif. Donc là aussi, des actions dont on a déjà parlé, à savoir, « prête-moi ta plume » qui est portée par l'association SINergies. Il s'agit de la mise en place d'atelier d'écriture pour les enfants des quartiers de la politique de la ville prioritaire, à savoir les Épis et le Bivouac. La deuxième action, donc, par le secteur associatif, il s'agit de « Masque et identité, parcours vers la citoyenneté » supportée par la MJC maisons des arts et comme vous voyez il s'agit de la mise en place d'atelier artistique autour de l'identité des quartiers des Épis et du Bivouac là-aussi. Troisième action portée par le secteur associatif, apprentissage et développement des techniques de couture domestique, l'association qui porte cette action est « Les cousettes sinoises » et il s'agit de permettre à des personnes défavorisées, d'améliorer leur qualité de vie en réalisant des petits ouvrages d'amélioration de l'ameublement et de l'habillement. Donc vous avez à chaque fois, le coût total, la participation de l'Etat et la participation de la ville. Sachant, comme je le disais tout à l'heure, que la participation de l'Etat comme de la ville était de 50%. Donc pour un coût total de 34 654 euros, 17 327 euros de participation de l'Etat, et même chose pour la ville.

Monsieur le Maire, la délibération précédente est à voter.

M. le MAIRE : Je vous propose d'adopter les deux, oui Madame BRIDOUX ?

Mme. BRIDOUX : Dans la fiche accompagnement dans « à la création des conseils citoyens », j'ai bien regardé ça s'adresse aux membres des conseils de quartier. Je rappelle que les élus de l'opposition ne sont en aucun cas associés. Est-ce qu'avec les conseils citoyens il y a une ouverture ou on reste sur le même état d'esprit ?

M. CARREZ : Alors les conseils citoyens, il y aura deux conseils citoyens dans la commune, à savoir, le quartier des Épis pour tout ce qui concerne je dirais, l'habitat social et le Bivouac, qui formera un conseil citoyen avec la clochette de Douai et la citée Notre-Dame de Waziers. S'agissant des conseils de quartier, les membres, les conseillers ont été tirés au sort, pour ce qui concerne les conseils citoyens, là, nous avons à respecter la loi sur les conseils citoyens, et les élus n'en font pas partie. Qu'ils fassent partie de la majorité

ou des groupes d'opposition, de sensibilités diverses, ils ne sont pas représentés dans ces conseils citoyens. Donc, je veux dire, vous comme nous, nous sommes là sur la même ligne.

Mme. BRIDOUX : Pour les membres du conseil de quartier moins les élus. De ces membres de ces conseils de quartier.

M. CARREZ : Non le conseil de quartier est totalement différent. Pardon ?

Mme BRIDOUX : Si on s'adresse au public acteur du dialogue citoyen dans les deux quartiers pré cités, les membres des conseils de quartier. Je suis dans la fiche, pas sur la délibération, page 2. C'est pourquoi j'avais posé cette question.

M. CARREZ : Oui il n'y a pas du tout identité entre les conseils de quartier, et les conseils citoyens, donc sur cette fiche, j'enregistre. Est-ce que mon explication, elle, est convenable et suffisante ? Oui ?

M. le MAIRE : Bon sachant que ce qui fait fois c'est la délibération et qu'elle, elle note bien accompagnement à la création des conseils citoyens. D'accord ? Et que les conseils citoyens sont deux instances séparées du conseil de quartier. Nous avons interrogé les services de l'Etat en demandant s'il était obligatoire de créer les conseils citoyens puisque les quartiers avaient déjà des conseils de quartiers ? La réponse est oui. A l'ensemble des villes qui doivent créer des conseils citoyens et qui ont déjà des conseils de quartiers on a tous posé la même question et la réponse est oui, et ça devait se faire avant le 31 décembre 2015 et c'est reporté au 31 mars 2016. Mais pour information et par transparence, nous avons déjà distribué des flyers d'information dans les quartiers concernés pour des appels à candidature. Donc tout le monde est d'accord pour approuver les deux délibérations de la programmation partenariat le contrat de ville 2016, les actions portées par la commune, pour un total de 20 465 euros dont une part ville 10 232 euros et une part ACSE 10 233 euros. Et de décider que les projets seront réalisés au regard de l'avis émit par l'état et de solliciter l'Etat pour cette participation d'un montant de 50%. Et deuxième délibération les programmations partenariales, contrat de ville 2016, portée par le secteur associatif, 3 associations pour un total de 34 654 euros, là aussi 50% subvention ACSE et 50% par la ville, et la réalisation de ces projets se fera en fonction de l'avis émis par l'Etat ?

Tout le monde est d'accord ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Donc ces deux délibérations sont adoptées à l'unanimité, je rends la parole à Didier CARREZ, pour la programmation Ville Région pour le FPH.

ADOpte A L'UNANIMITE

14- Fonds de participation des habitants et fonds de participation des habitants culture

M. CARREZ : Oui, donc là aussi quelque chose de classique, comme le dit Monsieur le Maire, il s'agit de la politique de la ville de financement de la Région. Alors on commence donc par le FPH fond de participation des habitants et fond de participation des habitants culture. Je rappelle le rôle du FPH, l'ambition première du fonds de participation des habitants est de valoriser les volontés des habitants en favorisant l'émergence permanente de démarche citoyenne et participative, visant l'intégration, la prévention et le développement social. La région et la commune en sont les principaux financeurs. Au plan communal, ces micros projets peuvent être des fêtes de quartier, des sorties familiales, des manifestations culturelles ou sportives, des actions de formation. Les fonds doivent être attribués, donc ça s'est important, à une association support. Pour ce qui nous concerne l'association du comité de gestion FPH de Sin-le-Noble qui se charge par l'intermédiaire de son comité de gestion et sous l'égide de ses partenaires financiers de les redistribuer aux porteurs de projet issus des quartiers prioritaires de notre territoire. Alors on se base sur l'année 2015, le fond était de 19 110 euros avec une participation de la Région à hauteur de 70% et de la commune à hauteur de 30%. L'association porteuse de ce fond a pu ainsi financer 36 projets associatifs locaux pour un montant de 19 110 euros. Donc, on reconduit de la même façon pour 2016, avec un montant prévisionnel de 19 110 euros. De plus, la région propose pour l'exercice 2016, un dispositif FPH culture dont le mode de financement et le pourcentage de participation sont les mêmes que pour le FPH classique mais dans les limites de 2 projets associatifs soutenus d'un montant maximum de 1000 euros par

projet, pour un montant total de 2000 euros. Donc là aussi 70% financement région, 30% pour la commune.

Donc ce qui vous est proposé Monsieur le Maire.

M. le MAIRE : Merci Didier, donc je vous propose d'adopter cette délibération en décidant de permettre à l'association du comité de gestion du FPH de pérenniser son action sous réserve bien sûr de l'attribution de la subvention régionale, et d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement de 5 733 euros pour l'année 2016 pour le FPH, soit un taux de participation communal de 30% sur un coût total prévisionnel d'opération de 19 110 euros et d'attribuer pour le FPH culture au comité de gestion, à l'association de gestion FPH une subvention de 600 euros, soit un taux de participation communal de 30% sur un coût total prévisionnel d'opération de 2000 euros TTC.

Avez-vous des questions ? Des remarques ? Je vous propose d'adopter cette délibération. Y a-t-il des voix contre ? Des personnes qui s'abstiennent ? Donc adopté à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

Je vous propose de passer, Didier, à la programmation politique de la ville pour les quartiers d'été, les N.Q.E.

15- Nos quartiers d'été

M. CARREZ : Donc là aussi quelque chose de connu, de classique. Bon les quartiers d'été existent depuis 1990, les actions se déroulent pendant la période estivale et les objectifs sont de développer le vivre ensemble et la cohésion sociale. Alors les actions possibles lors de ces quartiers d'été sont des pratiques événementielles, culturelles, sportives et la commune souhaite contribuer à la réussite de ces événements et à la redynamisation des quartiers par une subvention de 1 000 euros par événement représentant 30% minimum de participation locale. Vous avez donc, le calendrier, les associations qui participent à savoir, le comité de fête des Épis qui propose le 14 juillet une fête associative, Marais accueil qui propose le 15 août, l'anniversaire du géant Ptoleau et Les hauts de Sin proposant le 21 août une fête de quartier.

Donc pour chacune de ces manifestations, il est prévu un montant de 1 000 euros concernant la subvention municipale.

M. le MAIRE : Merci Didier. Donc je vous propose d'adopter cette délibération, en prenant acte de la programmation au titre de l'opération « Nos quartiers d'été » pour 2016, comité des fêtes des Épis, Marais accueil, Haut de Sin et de décider d'attribuer les subventions qui sont reprises ci-dessus, à savoir 1 000 euros pour chacun des ces trois associations, sous réserve de l'existence de chacun des événements sur le territoire et de l'attribution de la subvention N.Q.E. par la région. Des questions ? Des remarques ? Oui Pascal DAMBRIN ?

M. DAMBRIN : Oui Monsieur le Maire, étant trésorier du comité des fêtes je ne participe pas au vote.

M. le MAIRE : Merci. Il n'y a personne d'autre de concerné ? Pas d'autres questions, remarques ? Donc tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Donc cette délibération demande de subvention quartier d'été est adoptée à l'unanimité moins la voix de Pascal SDAMBRIN qui ne prend pas part au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE MOINS LA VOIE DE PASCAL DAMBRIN

Demande de subvention au titre du « développement social durable des territoires »

16- Actions portées par la commune

17- Actions portées par le secteur associatif

M. LE MAIRE : Délibération suivante, toujours au titre de la programmation politique de la ville –Région- pour l'année 2016 et la programmation au titre du développement social durable des territoires. Didier ?

M.CARREZ : Oui donc le « développement social durable des territoires » remplace ce qui était appelé auparavant, le FITA à savoir le « fonds d'initiative des territoires et de leurs acteurs ». On parlera maintenant du DSDT. Alors le DSDT permet d'avoir un financement de la Région pour la gestion urbaine de proximité ou la participation des habitants. Les actions sont financées à hauteur de 50% maximum. Pour ce qui est de notre commune, donc nous présentons 3 projets, issus de la dynamique de participation et de concertation avec les habitants. Il s'agit tout d'abord de 2 projets, une action reconduite et une nouvelle portée par la commune au titre de la gestion urbaine de proximité. Et une action présentée par la MJC qui est une action reconduite. Concernant l'action reconduite portée par la commune, qui s'intitule « Réaménagement d'espace urbain avec les habitants », après avoir travaillé donc avec les 8 conseils de quartier, qui ont pu s'exprimer sur leurs souhaits, leurs besoins. Il est apparu qu'une des priorités était les espaces aménagés dans le cadre de la gestion urbaine de proximité. Alors ça peut être la sécurisation des espaces, la sécurité publique la prévention de la délinquance, l'aménagement d'espace de détente, l'entretien des espaces verts... . Et pour 2016 les projets d'aménagement priorités par les habitants sont les suivants, ceux qui ont été retenus :

- La création d'une aire de jeu aux Épis,
- L'aménagement de la place de la Montée,
- L'aménagement aux abords de la maison de quartier Nelson Mandela,
- La création d'un parking aux abords de l'école de la sucrerie,
- L'aménagement de la place Robespierre en lien avec la maison des arts.

Alors vous avez le coût pour chaque action. L'ensemble se monte à 173 976 euros et comme on le disait maximum 50% de participation de la Région, ce qui fait ce qui est demandé à la région s'élève à 86 988 euros, la ville mettant l'autre moitié 86 988 euros.

L'action nouvelle portée par la commune, il s'agit de la création d'une équipe de gestion urbaine de proximité. Alors ce projet consiste en la mise en place d'une présence de proximité au service de l'amélioration du cadre de vie des habitants. Les objectifs sont les suivants :

- Assurer une veille active sur les quartiers, dans une démarche de prévention et de sécurité au service des habitants,
- Apporter des réponses aux habitants des quartiers concernant le cadre de vie, le suivi des opérations d'aménagement par exemple point sur les chantiers,
- Prendre en compte les remarques des habitants afin de faire remonter les informations, vers les différents partenaires concernés, à savoir les bailleurs, les entreprises, les services municipaux tel que le logement, les services techniques etc...

Le plan de financement de cette opération est le suivant, donc il s'élève 13 160 euros, là aussi, moitié moitié, à savoir 6 580 euros par la région et autant par la ville.

Et, je vous présente maintenant la troisième action, donc qui est une action reconduite et portée par la MJC Maison des arts, il s'agit de « redonner une identité à mon quartier ». Donc ce projet consiste à mettre en place des ateliers avec les habitants et avec les enfants des écoles, des centres sociaux pour travailler ensemble sur une signalétique en vue de la réalisation d'un totem présentant l'ensemble de l'espace Aragon. Les objectifs :

- Impliquer les habitants dans le cadre de vie de leur quartier,
- Donner une identité aux différents équipements dans le quartier,
- Favoriser la fréquentation et rendre les lieux plus attrayants.

Le plan de financement est le suivant un montant de 10 206 euros, alors cette fois-ci on demande aussi une participation de la Région à hauteur de 50%, à savoir 5 103 euros. La MJC Maison des arts participant à hauteur de 20% donc 2 041 euros et la ville à hauteur de 30% à savoir, 3 062 euros.

M. le MAIRE : Merci Didier. Des remarques ? Des questions ? Vincent CAMPISANO ?

M.CAMPISANO : Lors de la commission, on parlait de la place de la Montée, sur la première fiche. C'est aménagement de la place de la Montée, et j'ai fait confusion parce que je pensais que c'était

l'aménagement d'un City stade en face de la salle Mandela, donc la place de la Montée, dans ma tête c'était autre chose. Là on parle de la place de la Montée qui existe en face de la gendarmerie ?

M. le MAIRE : Oui.

M. CAMPISANO : D'accord ! Moi j'avais dans la tête le City stade en face de Mandela sur le parking où il y a en deçà de l'autoroute, entre la voie ferrée et cette partie là. Parce que j'avais entendu, mais je pense que peut être on en avait parlé que des jeunes avaient réclamé, à cet endroit, un City stade couvert.

M. le MAIRE : Oui, plusieurs remarques, ce n'est pas parce que les jeunes réclament que l'on va tout faire. Parce que déjà premièrement il faut que l'on soit d'accord politiquement et deuxièmement, même si j'aime beaucoup les jeunes et que je les écoute beaucoup comme les anciens d'ailleurs... Mais ce n'est pas parce que les jeunes réclament que l'on va faire, il faut que ce soit en cohérence avec notre vision politique, deuxièmement il faut que l'on en ait les moyens. Or on a fait le débat d'orientation budgétaire, il est clair que nous n'avons pas les moyens pour tout et troisième réponse, nous avons l'année dernière, eu des financements FITA et dedans nous avons certaines choses pour regarder ce que l'on peut faire pour la création d'un City stade. Voilà il y a déjà sans doute un peu de budget que nous avons eu, et que nous avons voté ici, que nous avons passé en commission, et c'est pour ça que tu as sans doute ça en tête. Voilà.

M. CAMPISANO : Je n'en ai pas parlé pendant la commission, c'est pour ça.

M. le MAIRE : Madame BRIDOUX ?

Mme. BRIDOUX : Juste un vœu, parce que je sais que la création du parking aux abords de l'école de la Sucrerie se fait dans la deuxième cour, je ne doute absolument pas de l'effet très persuasif de ma secrétaire Madame LOUCHE qui fait partie du comité de quartier. Mais il serait bien que, quand le plan va être un petit peu plus affiné qu'il y ait une, je dirais, une présentation au bureau du secours populaire, parce qu'on utilise la cour, bien sûr pas tout le temps mais, et notamment pour la fête et on ne voudrait pas que les choses ne se passent pas très bien.

M. le MAIRE : Vos vœux sont des ordres, premièrement. Deuxièmement c'est donc la présidente du secours populaire qui s'exprime et pas la conseillère municipale mais ce n'est pas grave ! Et troisièmement c'est ce que nous faisons systématiquement, puisque je vous l'ai dit la démocratie participative c'est travailler en amont avec les représentants de la population via les conseils de quartier et prochainement les représentants des deux conseils citoyens, avec le Conseil municipal de la jeunesse sur des sujets qui les concernent, avec le Conseil des sages sur d'autres sujets. Nous avons mis en place un comité relatif aux commerçants non sédentaires, il y a également une commission pour l'accessibilité des personnes en situations de handicap. Donc nous avons créé tous les outils qui nous permettent de travailler en amont, à la fois d'écouter en amont, de réfléchir en amont, de tester nos idées en amont. Il y a des plans de circulation, des idées qui ont été abandonnées, on nous a dit c'est malheureux vous ne connaissez pas le quartier, ça ne peut pas marcher. Tantôt on a gardé notre idée et tantôt on l'a amendée et donc systématiquement quand il y a des travaux de prévus nous faisons des réunions d'information.

Donc nous l'avons fait pour tous les travaux, je disais tout à l'heure, pour la salle Carnot, Patrick ALLARD travaille depuis un temps, étroitement, c'est des réunions quasi toutes les semaines avec le club de tennis de table. Nous travaillons avec l'office municipal des sports, nous étions hier ensemble à l'assemblée générale du fonds de participation des habitants, c'est pareil nous travaillons en transparence et en dialogue avec eux.

Donc pour tous les travaux ... Il y a une réunion d'information, il y a des flyers qui sont distribués bien évidemment, non seulement le Secours populaire sera consulté mais nous n'oublions pas de consulter vos voisins le Randonneur club sinois.

Et nous verrons, également le conseil de quartier, les enseignants, la directrice de l'école de la Sucrerie, nous verrons l'APE, tous les protagonistes de ce projet potentiel. Mais qui, à mon avis, vous rendra service aussi ...

Donc n'ayez pas peur, vous serez associés via les commissions, via les débats majorité/minorité et via votre rôle associatif.

D'autres questions ? Non ? Donc je vous propose d'adopter ces deux délibérations sur le développement social durable des territoires, les deux actions portées par la commune donc pour un montant de 173 976 euros 50% région 50% ville soit chacune 86 988 euros pour la première action. Et pour la deuxième action 13 160 euros répartis à part égale région- ville 6 580 euros chacun.

Des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui votent contre ? Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

18- Programmation politique de la ville – Dispositif Ville Vie Vacances 2016

M.LE MAIRE : Donc une autre délibération de la programmation politique de la ville, celle du dispositif Ville Vie Vacances 2016 et vous avez une délibération modifiée sur table. Didier CARREZ ?

M.CARREZ : Oui alors, cette délibération a été modifiée justement suite à la réunion de la commission. Bon j'ai oublié de préciser pour les autres délibérations qu'à chaque fois, elles ont recueilli 8 avis favorables et je dois dire que ces commissions se passent toujours dans la bonne humeur avec une participation réelle et constructive de chacun et au-delà des membres du groupe dont je fais partie. Je pense que Vincent CAMPISANO et Victor GUERIN pourraient l'affirmer. Je m'avance peut-être un peu pour eux... .

Alors justement ce dispositif Ville Vie Vacances, là on a eu une discussion, des réflexions c'est pour ça que l'on a repris la délibération par rapport à ce qui vous a été proposé. Alors ce dispositif, il faut savoir qu'il a été mis en place en 1980 et il s'appelait alors, opération « anti été chaud ». Alors ça n'avait rien à voir par anticipation avec la COP21, il s'agissait pas de lutter pour le climat, contre les hausses des températures, mais pour que tout se passe bien dans les quartiers. Et donc, ce dispositif et bien, permet aux jeunes de 11 à 18 ans résidant principalement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, d'accéder à des activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs. Il contribue à un égal accès aux enfants et aux jeunes aux loisirs éducatifs et il favorise la mixité sociale en soutenant les projets qui encouragent la mobilité des jeunes hors de leur quartier. Ce dispositif constitue désormais le volet éducatif des contrats de ville. Les activités sont construites tout au long de l'année par les jeunes au sein d'un collectif et sont encadrés par le service jeunesse du centre social. Alors quand vous prenez le plan de financement, vous voyez que ce dispositif s'élève à 158 714 euros. Suite aux remarques d'une participation importante de la ville, avec un montant donc là dans la nouvelle délibération qui s'élève à 113 684 euros. Par rapport aux autres participations, on a décidé de demander une part quelque peu plus importante à l'Etat. Puisque dans la première délibération, la demande qui était faite était de 2 000 euros. Ici, donc nous demandons à l'Etat 10 000 euros, bon avec l'assurance, puisqu'entre temps on a essayé de voir et de négocier, d'avoir au minimum 5 000 euros, les 5 000 euros on est sûr de les avoir, jusqu'à 10 000 euros c'est encore à voir. Et, concernant la ville, ça paraît être un budget très important, et ça l'est ! Mais il faut savoir bien entendu, que dans cette participation, il y a bien comme nous le supposons les rémunérations des personnels, les rémunérations et les charges. Donc c'est pour ça qu'il y a un tel montant, puisque ces opérations sont encadrées par 6 vacataires et puis des titulaires. Elles sont comme je l'ai indiqué, montées tout au long de l'année et donc ça représente un encadrement important du service de la jeunesse du centre social. Si on reprend le plan de financement, donc, nous demandons à l'Etat une participation de 10 000 euros. Le Département dans le cadre du dispositif loisir jeune du Nord 3 300 euros, la CAF qui là aussi participe comme pour toutes les actions des centres sociaux à hauteur de 23 000 euros, donc la ville je répète 113 684 euros et les usagers c'est-à-dire un autofinancement de 8 730 euros. Voilà ce que je peux vous indiquer, alors désolé parce que j'avais promis de vous donner les éléments avant le Conseil municipal, moi j'exagère je sais, mais je ne les ai eu que aujourd'hui donc désolé. Toutes mes excuses.

M. le MAIRE : Merci Didier. Des remarques sur cette présentation ? Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : Alors c'est déjà bien que l'on en ait parlé, et puis qu'il puisse y avoir un résultat positif concernant la prise en charge de l'Etat. Moi ce que je voulais savoir, c'est que, la question me semble pas claire encore. La situation des vacataires, les vacataires sont payés tout le long de l'année par la ville ? C'est ce que je comprends. Les 113 000 qui sont ici c'est pour payer les mêmes vacataires qui sont déjà payés par la ville ? C'est ce que je n'arrive pas à saisir entre les deux choses.

M. le MAIRE : Si c'est des vacataires, on paye des vacances, on ne paye pas des vacataires, on paye des vacances, et donc les vacances c'est en fonction des besoins. Donc ça veut dire que là, on crée un nouveau besoin.

M. CAMPISANO : Donc la ville ne paye rien, c'est financé par cette action, c'est ça que je veux comprendre.

M. le MAIRE : Alors pour répondre précisément à ta question. Si les vacataires, on ne paye pas des vacataires, on paye des vacances, on paye par ricochet ou effet induit des vacataires mais sur la base de vacances. Si on ne les appelle pas ils n'ont pas fait de vacances et on ne les paye pas. Ensuite dans ces projets là on peut valoriser nos titulaires, donc c'est la valorisation de nos titulaires. Donc c'est la valorisation de nos titulaires qui sont sur une action, on fait financer l'action et dans le budget global de l'action on valorise la masse salariale qui est affectée à ce projet qu'elle soit de titulaires, de contractuels ou de vacataires. Mais on y met la masse salariale en face. C'est le coût du projet on y met la masse salariale. On ne paye pas deux fois. Nous on ne se verse pas une subvention, on valorise, on est dans la valorisation. Si c'était une subvention à une association on pourrait dire que l'on paye deux fois, on ne fait que présenter un dossier pour aller chercher une subvention et dans le coût, en plus on voit la subvention est minime 10 000 euros, on ne va même pas chercher 1/3 de subvention là dessus. Derrière c'est la valorisation de ce que l'on fait. Ok ? Donc juste à me réjouir de ce que Didier me disait parce que je n'ai pas pu assister à la dernière commission, mais je suis heureux d'entendre que cette commission fonctionne très bien, et que l'on intègre les remarques des uns et des autres, j'ai noté que tu n'avais pas remercié Véronique LEGRAND.

Mais c'est sans doute parce qu'elle n'assistait pas à la réunion !

Mme LEGRAND : Effectivement Monsieur le Maire, j'étais absente excusée, j'avais une autre réunion.

M. le MAIRE : Je ne voulais pas qu'il y ait un malentendu. Au cas où on aurait oublié de vous remercier, mais si vous n'étiez pas là, effectivement ce n'était pas possible.

Donc y a-t-il d'autres questions ? Des remarques sur ce projet de délibération ? Donc je vous propose de l'adopter et de décider de proposer le projet suivant porté par le centre social municipal pour un coût de 158 714 euros à charge de la ville 113 684 euros et de solliciter auprès de l'état une subvention au titre du dispositif VVV de 10 000 euros et de solliciter auprès du Département du Nord une subvention du dispositif loisir des jeunes dans le Nord de 3 300 euros, et de prendre en charge l'autre partie de la dépense pour 113 684 euros.

Tout le monde vote cette délibération ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci beaucoup de cette unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

19- Dispositif de réussite éducative au profit des enfants des écoles maternelles et élémentaires ainsi que de ceux du collège Anatole France 2016

M. le Maire : Et dernière délibération si je ne me trompe pas pour Didier dans le cadre de la politique de la ville, le dispositif de réussite éducative au profit des enfants des écoles maternelles et élémentaires et ceux du collège Anatole France pour l'année 2016.

M. CARREZ : Oui donc là aussi vous connaissez le DRE -dispositif de réussite éducative-, puisqu'au Conseil municipal du 30 septembre 2015, nous avons voté la mise en œuvre de ce dispositif pour le dernier trimestre de l'année 2015. Alors aujourd'hui, il s'agit de voter pour mettre en place ce dispositif pour l'année 2016. Alors je rappelle que le DRE est porté juridiquement par le CCAS en ce qui concerne les enfants de 2 à 16 ans qui ont été repérés en difficulté sociales et/ou scolaires et pour lesquels on construit un parcours individuel en accord, bien entendu, avec les parents, avec la famille puisque c'est indispensable si on veut avoir des résultats que la famille soit partie prenante.

On retrouve donc, dans cette délibération, les différentes actions à savoir :

- Le recrutement d'un coordinateur DRE, nous il s'agit d'une coordinatrice qui a été recrutée pour le dernier trimestre 2015 mais avec laquelle on souhaite continuer à travailler.

- L'objectif prioritaire n°1 est de développer la prévention précoce dès la petite enfance, et pour ça la mise en place d'une action qui est la sensibilisation à la lecture d'album. Là il s'agit d'atelier de parentalité autour de séance de d'écoute du conte. On sait que la lecture a un rôle important dans le cadre de grandes difficultés scolaires.
- L'objectif n°2 est de lutter contre l'échec scolaire avec là aussi une action, à savoir remotiver la jeunesse. Donc il s'agit de la mise en place d'ateliers d'accompagnement destinés à soutenir et remotiver les jeunes collégiens en décrochage scolaire autour de thématiques diverses. Là aussi on en avait déjà parlé, on poursuit le travail, il est évident que les objectifs que l'on a commencé à se fixer pour le dernier trimestre 2015 ne sont pas atteints au bout de 3 mois et qu'il faut continuer ce travail au cours de l'année 2016 et au-delà si possible. Donc il s'agit d'un travail sur l'estime de soi de la découverte de l'entreprise des aides méthodologiques, là ce sont des propositions. Ce sont des hypothèses de travail.
- L'objectif n°3, justement, est de développer l'estime de soi, là aussi on en avait discuté avec deux actions, tout d'abord l'initiation à la pratique musicale vocale et théâtrale. Il s'agit d'accueillir les enfants de tranche ciblée à savoir primaire et secondaire, pour une sensibilisation aux pratiques théâtrales, musicales et vocales. Et je crois que l'on y reviendra dans une délibération suivante. Et l'action 5, deuxième action de cet objectif, l'aide personnalisée aux familles, une aide financière à destination des familles dans le cadre de projets personnels qui ont été bâtis, qui sont liés à l'accès à la culture, au sport ou à la santé. On a déjà expliqué un peu, une famille qui veut inscrire son enfant pour une activité sportive, un club sportif mais qui n'a pas les moyens, l'aide financière est faite pour cela entre autre.

- Le 4^{ème} objectif prioritaire, améliorer la relation et la communication parents enfants institution et là il s'agit de mettre en place le café des parents **[inaudible]**

Je crois qu'il y a du sabotage me concernant également. Donc qu'est ce que d'être parent. On avait 10 parents qui étaient là, la réunion était animée par la coordonnatrice DRE et avec des remarques, des réflexions, des débats, des échanges très intéressants, à partir desquels justement, Caroline la coordinatrice a pu mettre en place un plan de travail pour amener, des experts, des professionnels, par exemple pour le deuxième café des parents, c'était une psychologue qui est venue suite aux réflexions qu'il y avait eu lors du premier café des parents. Moi j'ai trouvé ce premier café, très intéressant, sans aucune retenue de la part des parents qui s'exprimaient tout à fait librement, et donc il y a lieu de continuer ce travail au cours de l'année 2016.

Alors si on regarde maintenant le budget, donc concernant la coordinatrice DRE, donc ça s'élève à 35 239 euros, alors il faut savoir que la part du DRE est de 65% et que les 35% restants sont à la charge de la ville. Donc ce qui représente donc une demande au DRE de 22 905 euros et participation de la ville de 12 334 euros. Concernant la prévention précoce de la petite enfance, un budget prévisionnel de 2 000 euros, à savoir 1 300 euros DRE, 700 euros ville. La « remotivation » de la jeunesse, un budget prévisionnel de 2 530 euros, donc 1 685 euros DRE, 885 euros ville. La pratique musicale, vocale et théâtrale un budget de 11 394 euros à savoir 7 403 euros DRE et 3 986 euros ville. L'aide personnalisée aux familles 1 500 euros, 975 euros DRE et 525 euros ville. Et le café des parents 3 300 euros à savoir 2 145 euros DRE et 1 155 euros ville. Ce qui représente un total donc pour le budget prévisionnel de 55 958 euros, donc une part DRE qui s'élève à 36 373 euros et pour la ville 19 585 euros. Et donc bien entendu, ces actions sont à mener du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre de la même année. Voilà Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci Didier. Des questions ? Des remarques ? Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : On a eu l'information donc, il y avait un article dans le journal sur le café des parents, donc on voyait bien à peu près les participations. En ce qui concerne les enfants, les petits, les jeunes, est-ce que l'on a une idée du public en nombre concerné, c'est-à-dire combien d'enfants ou de jeunes participent ? Parce que si je m'abuse la « remotivation » jeunesse c'est avec le collège donc là il y a peut-être plus de participants, non ? Ce n'est pas avec le collège ?

M. le Maire : Non, non, c'est juste que le nombre on ne peut pas vous le donner.

Mme BRIDOUX : Non mais pour 2015, ces projets sont déjà mis en place.

M. le Maire : Bon Didier va vous répondre mais...

M. CARREZ : Alors il faut savoir que le DRE est un outil de la politique de la ville. Et donc, il est financé pour des écoles, des établissements qui se trouvent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Donc, ce qui a été commencé au cours du dernier trimestre 2015 est valable pour l'école Molière. Ça a été fait uniquement pour l'instant pour l'école Molière. C'est pour ça que quand je parlais de 10 parents, ce sont 10 parents venant de l'école Molière. Donc la coordinatrice, pour l'instant, a démarré uniquement ses actions avec cette école, la possibilité et c'est que nous allons essayer de faire avec bien entendu le pôle scolaire et l'adjointe responsable au niveau des écoles Johanne MASCLLET, c'est d'élargir, faire donc l'école maternelle Joliot Curie qui est dans le même quartier prioritaire à savoir le Bivouac et aussi vers le groupe scolaire Paulette Deblock qui se trouve donc le quartier des Épis. Et au-delà, travailler également avec le collège. Donc ce sont les enseignants qui repèrent les enfants qui auraient besoin de cette aide par le DRE ou alors, je veux dire ce sont les familles qui s'adressent directement au DRE, les services sociaux, il y a plusieurs façon de repérer mais pour le moment, je vais dire 3 mois ça passe très vite, on a recruté Caroline donc au mois d'octobre, le temps qu'elle prenne ses marques, qu'elle mette en place ses projets voilà ce qui a été fait pour le moment. Mais là il y a des repérages qui sont fait d'enfants de cette école et aussi du collège puisqu'elle a prit contact avec Madame la Principale et cela va se poursuivre et s'amplifier toujours dans le cadre des quartiers prioritaires de la ville au cours de l'année 2016. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question ?

M. le Maire : Sachant que pour le DRE du dernier trimestre, nous avons pris une délibération ici, si je ne me trompe, et que nous avons bien précisé que nous commençons un ciblage pour lancer la machine sur l'école Molière, et que là nous votons bien comme le titre l'indique sur la programmation 2016. D'autres remarques ou questions ? Madame LEGRAND ?

Mme LEGRAND : Oui juste rappeler que le dispositif de réussite éducative avait été mis en place par l'ancienne mandature et qu'il avait permis d'aider une centaine d'enfants mais également leur famille. Et en fait le dispositif consiste à avoir un contact avec leur famille, avoir leur accord et aussi de pouvoir faire un travail avec la famille dans son ensemble.

M. le Maire : On avait bien compris.

D'autres questions ? Remarques ? Non, donc je vous propose d'adopter cette délibération sur le dispositif de réussite éducative au profit des enfants des écoles maternelles et élémentaires et du collège Anatole France pour l'année 2016 et de décider de conforter sur le territoire de la commune de Sin le Noble le dispositif de réussite éducative à partir du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016.

Avec le tableau qui récapitule les 6 actions pour un budget prévisionnel 55 958 euros avec une part DRE 65% du budget total, soit 36 373 euros et une part ville de 35% donc 19 585 euros et on demandera au CCAS d'être la structure juridique porteuse du dispositif de réussite éducative et de décider que le pilotage soit assurée par le service politique de la ville démocratie locale. Nous validons le principe des actions qui seront décidés par le Conseil d'administration du CCAS et nous apporterons au CCAS le complément de subvention résultant de la mise en œuvre de ce DRE selon un décompte qui se fera en fin d'action. Nous décidons d'apporter au CCAS les moyens humains et techniques en les valorisant et les facturant au CCAS pour que celui-ci puisse justifier des dépenses et obtenir les financements en conséquence à hauteur de 65% et nous décidons de reconduire les missions de l'assistante socio-éducative à temps complet, contractuelle, rémunérée sur la base de l'indice brut 450 majoré 395 augmenté de la prime de fin d'année de mensualité de l'indemnité de résidence et le cas échéant du supplément familial de traitement. Et nous précisons que l'action fera l'objet d'un bilan en fin d'exercice budgétaire. Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ? Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Merci beaucoup pour cette unanimité et nous clôturons donc le lourd dossier de ce soir au niveau de la politique de la ville. C'est pour moi l'occasion de saluer l'important travail qui a été mené par Didier CARREZ l'adjoint, assisté de Zineb BOUROUBA, cheffe de politique de la ville. Donc si je remercie ici Didier je demande à Monsieur le Directeur Général de Service de transmettre nos remerciements et mes félicitations à Zineb BOUROUBA parce que ce travail très important a été comme à chaque fois mené dans des conditions difficiles puisqu'il faut toujours produire les dossiers, les délibérations en quelques jours

quand ce n'est pas la veille. Donc c'est un important travail et donc je pense que vous serez d'accord pour excuser la toute petite coquille qu'elle a commise sur le conseil de quartier, le conseil citoyen sur la dizaine de page du dossier de tout à l'heure. Et je voudrais là d'un point de vue plus politique c'est aussi insister sur l'ambition forte de notre municipalité en terme de politique de la ville et qui sans doute fera taire les rumeurs qui ont pu courir un temps pendant la campagne, comme quoi nous étions une liste anti sociale et au contraire nous maintenons, développons cette ambition de travailler au profit de nos concitoyens les plus en difficulté et ce dans les quartiers en géographie prioritaire. Donc en tout cas merci beaucoup de l'ensemble de vos votes unanimes sur ces questions.

V/ RESSOURCES HUMAINES

20- Application du décret n°2008-1533 du 22 décembre 2008 et de la circulaire n°IOCB1024676C du 27 septembre 2010 relatifs à la prime de fonctions et de résultats dans la fonction publique territoriale instauration du 1^{er} emploi fonctionnel

M. le Maire : Nous pouvons aborder désormais le point relatif aux ressources humaines et une première délibération technique qui vise à toiletter les modalités de rémunération du Directeur général des services, dont je vous ai annoncé tout à l'heure l'arrivée au sein de la collectivité. Donc la note de synthèse vous rappelle qu'un décret de décembre 2008 a instauré une prime de fonction et de résultat que l'on résume sous le terme de PFR en faveur des fonctionnaires de l'Etat qui appartiennent à des corps de la filière administrative ou détachés sur un emploi fonctionnel de cette filière. Donc cela peut s'appliquer à tous les cadres d'emplois équivalents à savoir les cadres de catégorie A de la filière administrative de la fonction publique territoriale. Donc la commune de Sin-le-Noble est restée elle, sur les anciens outils, on peut parler de l'IFTS, l'IHTS, l'IAT et n'a pas intégré cet outil nouveau. Donc il vous est proposé d'instaurer la PFR mais uniquement sur l'emploi fonctionnel et donc à savoir sur l'emploi de poste de Directeur général des services. A préciser que ce projet de délibération a reçu un avis unanime de la commission n°1 du 9 décembre 2015 et que ce projet a été présenté au comité technique réuni lors de sa séance du 4 décembre 2015 qui a validé cette proposition. Donc la délibération précise que la PFR est composée de deux parts cumulables entre elles, une part qui tient compte des responsabilités du niveau d'expertise et des suggestions spéciales liées aux fonctions exercées et une autre part qui tient compte des résultats de la procédure d'évaluation individuelle prévue par la réglementation en vigueur et la manière de servir. Donc l'article 2 vous propose d'instituer cette prime de fonction de résultat selon les modalités qui vous sont détaillées dans le petit tableau qui synthétise tout cela, ensuite on peut préciser que la PFR se substitue aux anciennes primes IFST/IEMP pour l'emploi fonctionnel de Directeur général des services et que son montant peut être revalorisé dans le strict respect du maximum légal dans la limite globale des plafonds applicables à la PFR des corps de référence d'Etat. L'article 3 vous précise que les critères pris en compte pour déterminer le niveau des fonctions et pour apprécier les résultats obtenus par les agents sont définis comme suit : Une part liée au fonctions donc niveau de responsabilité, niveau d'expertise, suggestion spéciale liée aux fonctions exercées. Et donc on vous propose de retenir le coefficient maximum de 6 et pour la part liée au résultat elle tient compte des éléments suivants appréciés dans le cadre de la procédure d'évaluation individuelle : Efficacité dans l'emploi, réalisation des objectifs, compétences professionnelles et techniques, qualité relationnelle, capacité d'encadrement pour exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

L'article 4 fixe les modalités de maintien et de suppression de la PFR conformément au décret du 26 août 2010 en cas de maladie ordinaire, la prime de fonction de résultat suit le sort du traitement, pendant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité adoption la prime est intégralement maintenue, dans le cas de congé longue maladie, longue durée, grave maladie le versement de la PFR est suspendu. Donc l'article 5 décide que cette PFR sera versée mensuellement et proratisée en fonction du temps de travail et l'article 6 précise que cette PFR fera l'objet d'un réajustement automatique quand il y aura modification par un texte réglementaire. Et bien évidemment tout cela est inscrit et prélevé sur les crédits inscrits au chapitre 012.

Des questions ? Des remarques ? Sur cette délibération technique ? Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Une demande de précision, parce que dans vos différents considérant, il y a marqué qu'elle est vouée à la suppression. Un report de cette suppression a d'ailleurs été fixé au 1^{er} janvier 2016, je

suppose que si on la vote aujourd'hui ce n'est pas pour un mois seulement. Où alors elle sera remplacée par quelque chose d'autre d'équivalent ?

M. le Maire: Voilà, exactement. Mais comme le DGS est arrivé et je vous dis nous continuons tout le travail de toilettage, donc comme cette prime existe et après dans les articles il est bien dit que nous suivrons les évolutions législatives et réglementaires.

Je vous propose donc d'adopter cette délibération. Y a t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui votent contre ? Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

21- Indemnisation des travaux supplémentaires pour élections. Modification de la délibération du conseil municipal du 2 juillet 2009, visée en sous-préfecture de Douai le 8 juillet 2009, relative à l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection

M. le Maire : Un autre projet de délibération qui est également un acte technique qui vise à la refonte des modalités d'indemnisation des travaux supplémentaires pour élections. Car celles qui étaient applicables jusqu'alors apparaissent en fait erronées. Donc comme la note de synthèse vous le rappelle, la rémunération des travaux supplémentaires lors des élections est assurée en indemnité forfaitaire complémentaire pour élection –IFCE- pour les agents attributaires de l'IFTS à savoir l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaire ou en IHTS, l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires pour ceux qui ne peuvent pas prétendre à l'IFTS. La dernière délibération date de juillet 2009 était très imprécise et il apparaît donc opportun de procéder sur ce sujet au travail traditionnel de toilettage juridique. Donc il vous est proposé de porter à 8 le coefficient multiplicateur servant au calcul des crédits globaux et des montants maximum individuels. Et sachant que l'IFCE est allouée dans la double limite suivante... . Alors, là il y a un *distinguo* à faire pour les élections présidentielles, législatives, cantonales, régionales, municipales, législatives européennes, et page suivante pour les autres élections donc il y a le calcul d'un crédit global qui est obtenu par une formule mathématique que je vous laisse découvrir et ensuite un montant maximal individuel. Et ensuite l'IFCE peut également être alloué en cas d'heures supplémentaires effectuées à l'occasion d'autres consultations électorales toujours dans la double limite suivante, un crédit global obtenu et ensuite d'un montant individuel maximum. Voilà. Donc c'est un toilettage qui, - cette indemnité existait -, mais aujourd'hui cette délibération vise à la toiletter parce que celle de 2009 était particulièrement imprécise et donc pouvait être sujette à controverse. Donc la délibération vous propose d'abroger par effet induit les délibérations du Conseil municipal du 11 mai 2007, du 8 juin 2007, du 2 juillet 2009 qui étaient relatives aux modalités d'attribution de cette indemnité forfaitaire complémentaire pour élection. Et toutes les délibérations antérieures relatives à cette question. Une fois que l'on a abrogé ces délibérations, on vous propose de décider d'instaurer une IFCE pour assurer la rémunération de certains personnels qui participent aux travaux liés aux élections selon les modalités suivantes. Donc pour les bénéficiaires, c'est les agents non admis au bénéfice d'indemnité horaire pour travaux supplémentaires, le montant de référence sera celui du IFTS de deuxième catégorie assorti d'un coefficient de 8. Pour les attributions individuelles c'est le Maire qui fixe les attributions individuelles en fonction du travail effectué selon les modalités de calcul de l'IFCE dans la limite des crédits inscrits. La périodicité de versement c'est effectué après chaque tour de consultation électorale. Donc là il y a dans la délibération deux articles 2, donc le deuxième article 2 devient l'article 3, l'article 3 devient l'article 4 et ainsi de suite. Donc le nouvel article 3 rappelle que l'IFCE est alloué dans la double limite suivante, ça je vous l'ai déjà expliqué pour l'élection présidentielle, législatives, cantonales, régionales, municipales, législatives européennes avec un crédit global obtenu et un montant maximal individuel. et ensuite on vous rappelle que l'IFCE peut être également alloué en cas d'heures supplémentaires pour d'autres consultations électorales celles qui ne sont pas dans la liste précédente, et toujours dans la double limite suivante d'un crédit global obtenu et d'un montant maximal individuel, crédit global ça veut dire que l'on calcul le nombre d'agent qui sont éligibles à cette prime donc ça donne une enveloppe globale et dans cette enveloppe globale la répartition est laissée au choix du maire mais on ne peut pas dépasser le montant maximal individuel qui est voté ici. Voilà, et on vous précise dans le nouvel article 5 que toute réévaluation ultérieure du montant de référence emportera une réévaluation automatique du crédit global et que l'on prélèvera bien évidemment les crédits au niveau du chapitre 012. Voilà.

Des questions ? Des remarques ? Donc je vous propose d'adopter cette délibération, y a-t-il des votes contre? Des abstentions ? Non, donc adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMTE

22- Mise en place du service civique au sein de la commune

M. le Maire : Troisième délibération des ressources humaines. Donc la mise en place de service civique au sein de la commune. Donc ce dispositif des services civiques n'existe pas au sein de la commune de Sin-le-Noble et il nous semble intéressant de mettre en œuvre tant dans l'intérêt des jeunes qui peuvent être concernés par ce dispositif que pour la commune avec la réalisation de missions nouvelles d'intérêt général. Donc la note de synthèse vous rappelle ce qu'est le service civique à savoir qu'il s'adresse aux jeunes de 16-25 ans sans condition de diplôme et qui s'engagent pour 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif pour accomplir une mission d'intérêt général dans l'un des neuf domaines d'intervention qui sont solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, environnement, ; mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire et intervention d'urgence. Donc il est intéressant de préciser que ce dispositif ne s'inscrit pas dans le Code du travail mais qu'il s'inscrit bien dans le code du service national qu'il est nécessaire d'avoir un agrément qui est délivré pour 2 ans, que le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'Etat aux volontaires et que la collectivité s'acquitte du remboursement d'une indemnité complémentaire de frais d'alimentation et de transport de 106,31 euros par mois et qu'il convient de désigner un tuteur au sein de la structure d'accueil. Alors les missions qui peuvent être confiées à ce jeune, on en a parlé avec Vincent CAMPISANO dans la commission n°1... . Alors elles ne sont pas encore arrêtées précisément elles feront l'objet d'un travail particulier avec les services avec le bureau municipal et les commissions concernées ainsi qu'avec la mission locale mais on peut déjà élaborer, établir quelques pistes de réflexion : médiation dans les quartiers, sécurisation des entrées et sorties d'écoles, le lien avec la démocratie participative, la citoyenneté , l'intergénérationnalité ... sont autant de pistes de travail mais il est important de prendre tout de suite cette délibération pour aller chercher l'agrément et être prêt lorsque nous aurons avancé, le plus rapidement possible, je l'espère. Alors il est évident que l'on a beaucoup de problème de sécurisation des entrées et sorties d'écoles, il nous semble intéressant de pouvoir agir sur cette mission d'intérêt général en sécurisant cela avec des services civiques peut-être et il y a beaucoup de chose à faire en lien avec la démocratie participative et en lien avec l'intergénérationnalité mais là aussi je pense que ça peut être mis à l'ordre du jour de notre séminaire de travail avec les élus des différents groupes. Si vous avez de bonnes idées, nous sommes évidemment preneurs, nous avons déjà des pistes mais qui n'ont pas encore été arbitrées mais qui doivent aussi être discutées avec la mission locale, voir si elles sont compatibles avec de mission de service civique.

Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Non ? Je vous propose d'adopter cette délibération visant à la mise en place du service civique au sein de la commune, l'article 1 qui décide la mise en place, l'article 2 qui m'autorise à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale et l'article 3 qui m'autorise à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelle personne morale. Bien évidemment, nous ouvrirons les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature, d'une indemnité complémentaire de 106,31 euros par mois si vous me le l'autorisez pour la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport. Tout le monde est d'accord avec cette délibération ? Pas d'abstentions ?

Donc nous notons le départ de Madame BRIDoux pour le procès-verbal.

Adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

ADOPTION A L'UNANIMITE

23- Modification de la délibération n°535.125/2015 du Conseil municipal du 13 novembre 2015 portant création de 4 emplois non permanents à temps non complet et décidant du recrutement de 4 contractuels assurant les missions d'intervenants « Orchestre pour tous » dans le cadre de la politique de la ville

M. le Maire : Donc comme annoncé tout à l'heure par Didier, quelques délibérations visant à la traduction de ce que nous avons voté en terme de politique de la ville, il nous faut donc maintenant aller chercher les ressources humaines qui participeront à ces projets. Avant cela une délibération qui vise à modifier la délibération du Conseil municipal du 13 novembre dernier sur la création de 4 emplois non permanents à temps non complet pour « l'orchestre pour tous ». Donc puisqu'il y a une erreur de calcul, c'est du montant maximal qui peut être réalisé par les contractuels qui interviennent dans le cadre de cette action « orchestre pour tous », a été opéré dans la délibération qui a été prise lors de la séance du 13 novembre et qu'il convient d'y remédier. Il vous est demandé de modifier ce point, afin de permettre la rémunération correcte des intervenants. Donc, la délibération vous propose de modifier l'article 2 de la délibération du 13 novembre 2015 et notamment le maximum qui n'est plus de 54 heures mais de 115 heures. On vous précise que toutes les autres dispositions prévues par cette délibération du 13 novembre, reste inchangée. Je suppose qu'il n'y a pas de remarques ou question sur cette délibération. Tout le monde est d'accord ?

Pas d'abstentions ? Pas de vote contre ? Adopté à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

24- Création de 4 emplois non permanents à temps non complet – Recrutement de 4 contractuels assurant les missions d'intervenants dans le cadre du contrat de ville 2016 pour l'action « Orchestre pour tous »

M. le Maire : Maintenant deux délibérations qui visent à traduire la programmation des actions au titre de la politique de la ville et qui permettront la mise en œuvre opérationnelle de ces actions par le recrutement d'agents contractuels. Donc « l'orchestre pour tous » qui vous a été présenté tout à l'heure, donc une action qui est reconduite dans le cadre du contrat de ville 2016 pour assurer à la continuité avec la programmation de cette action qui était programmée dans le contrat de ville 2015 qui était conduite de septembre 2015 à février 2016 et notre ambition est donc de la poursuivre et pour cela il faut reconduire le recrutement de 4 agents intervenants en place. Mais on vous précise que le recrutement réel ne sera effectué que sous réserve du financement réel de l'action par l'Etat c'est le sens de la délibération page 121 qui vous propose de décider de créer 4 emplois non permanents à temps non complets et de recruter 4 agents contractuels pour faire face à des besoins liés à cette action « orchestre pour tous » dans le cadre des contrats de ville 2016. On vous précise que les 4 agents contractuels sont recrutés au regard de leur spécificité et ceux jusqu'à la fin février 2017. Ils effectueront 480 heures au maximum qui seront réparties au regard des missions dévolues à chacun. Leur rémunération indice brut 664 indice majoré 554 avec la traditionnelle indemnité de résidence et supplément familial de traitement le cas échéant proratisé selon leur temps de travail avec des dépenses prélevés sur les crédits du chapitre 012 et un recrutement qui sera réalisé que si nous obtenons le financement réel de l'action par l'Etat au titre des contrats de ville.

Pas de remarques ? Pas de questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

25- Création de 5 emplois non permanents à temps non complet – recrutement de 5 contractuels assurant les missions d'intervenants « DRE » dans le cadre de la politique de la ville

M. le Maire : Bon ce sont des délibérations très techniques mais il convient de les prendre et je vous annonce que c'est la dernière. Vous êtes soulagés après. Donc il nous faut prendre la même suite à la présentation de Didier tout à l'heure sur le DRE sur la cadre de la politique de la ville. Donc ce qui est un autre projet par la commune que nous avons inscrit tout à l'heure au contrat de ville 2016. Donc le DRE est une action reconduite, conduite par l'école municipale de musique théâtre danse, qui consiste en 5 ateliers musique chant théâtre pour sensibiliser les enfants en difficulté du CP à la troisième et aux arts vivants. Donc il nous faut recruter 5 agents qui interviendront dans le cadre strict du DRE sur des emplois non permanents et qui seront recrutés évidemment sous réserve du financement réel obtenu de l'Etat. C'est ce

que vous propose cette délibération page 125, création de 5 emplois pour le DRE. 5 agents non titulaires, contractuels jusque fin décembre 2016 pour un maximum de 12h30 hebdomadaire sur 32 heures. Rémunération sur l'indice brut 664, indice majoré 554 avec indemnité résidence, supplément familiale de traitement le cas échéant, et des dépenses prélevées sur le chapitre 012. A condition que le recrutement réel soit assuré ce qui ne sera fait que si nous obtenons le financement de l'Etat. Tout le Monde est d'accord ? Adopté.

Vincent ?

M. Vincent CAMPISANO : Pour ceux qui ne sont pas fonctionnaires de l'Etat, quand on écrit rémunérés sur l'indice brut 664 majoré de 554 sincèrement à part que ça soit du chinois, entre parenthèse on peut marquer le montant en euros juste après ? Pour une compréhension.

M. le Maire : Je pense que ça n'est pas possible. Voilà. Mais on t'apportera une réponse détaillée lors de la prochaine commission je me tourne vers les services pour te faire la réponse pourquoi ça n'est pas possible. Ok ? Et je crois que je t'avais déjà répondu à cette question, mais c'est bien tu es constant c'est très bien. Je salue ta constance, c'est bien.

Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

VI/- AFFAIRES SOCIALES, PETITE ENFANCE, LOGEMENT

26- Modification apportées au règlement de fonctionnement multi-accueil Françoise Dolto

M. le Maire : Nous passons aux affaires sociales petite enfance, logement dont le rapporteur est Isabelle TAILLEZ et qui va vous présenter très rapidement les quelques modifications apportées au règlement de fonctionnement de l'espace multi accueil Françoise DOLTO. Puisque je suppose, je propose que tu ne passes que les modifications. Voilà très bien.

Mme TAILLEZ : C'est ce que je pensais faire exactement. Donc le règlement de fonctionnement doit être revu et certaines modifications doivent être apportées pour faire suite au contrôle de la CAF qui a eu lieu en 2014. Donc les modifications à apporter sont les suivantes :

- l'adaptation de quelques heures avant l'arrivée définitive de l'enfant ne peuvent plus être gratuite. Les heures doivent être facturées au tarif horaire de la famille. Les heures complémentaires dites auparavant supplémentaire doivent être facturées au tarif horaire de la famille. Le quart d'heure gratuit à l'arrivée et au départ de l'enfant c'est à dire une arrivée à 7h45 au lieu de 8h et un départ à 17h45 au lieu de 17h30 ne peut plus être toléré. Dorénavant, pour une arrivée à 16h10 au lieu de 16h00 soit 10 minutes de présence, ½ heure sera facturée et pour un départ à 16h32 au lieu de 16h soit deux fois ½ heure. Toute demi-heure commencée sera due. Une heure sera facturée.
- D'autres points administratifs ont également reformulés par une meilleure compréhension des familles.

M. le Maire : Merci Isabelle pour cette belle synthèse. Donc c'est une délibération qui est un acte essentiellement technique, qui participe comme depuis de très nombreux Conseils municipaux au toilettage juridique des actes de la collectivité et à la prise en compte des remarques et observations formulées par les partenaires financiers. Comme Isabelle le signalait, notamment la CAF dans son contrôle de début 2014.

Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Je vous propose donc d'adopter cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ? Non. Donc merci beaucoup, adopté à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

27- Avis du conseil municipal sur le projet de programme local de l'habitat (PLH) de la communauté d'agglomération du Douaisis pour la période 2016-2021

M. le Maire : Dernier point à l'ordre du jour et non le moindre. Donc l'avis du Conseil municipal sur le projet de programme local de l'habitat de Communauté d'agglomération du Douaisis pour la période 2016-2021 puisque la CAD depuis 2011 a décidé d'engager une procédure de révision de son programme local d'habitat le PLH qui constitue un document de programmation pluriannuel en terme d'habitat à l'échelle intercommunale. Ce projet de PLH a été arrêté par le Conseil communautaire en sa réunion du 16 octobre 2015. Et il devra être retranscrit explicitement dans le PLU de Sin-le-Noble et donc le Conseil municipal détient la faculté d'émettre un avis sur le projet dans les 2 mois à compter de sa notification à la collectivité. Et c'est donc ce que nous allons rendre ce soir, cet avis. Je passe la parole au rapporteur de l'urbanisme grands travaux, grands projets, patrimoine qui va nous faire une synthèse rapide.

M. HOURNON : On va essayer ! Mesdames, messieurs chers collègues bonsoir. Donc effectivement le PLH pour vous situer, dans la hiérarchie des documents d'urbanisme, il faut dire que tout en haut de l'étagère on a tous les documents législatifs tout ce qui est projet d'intérêt général d'intérêt national, vous avez ensuite dans la strate inférieure des documents à caractère supra régional ce que l'on appelle, surtout ce que l'on appelle nous les SDAGE et le SAGE ce sont les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux. Et le sage c'est exactement la même déclinaison mais à l'échelon plus près de notre ville. On a ensuite un document supra communal, qui est le SCOT, donc le SCOT, celui du Douaisis supervise 56 communes. Nous avons à l'échelon inférieur un document intercommunal qui est celui qui nous concerne ce soir, le PLH. On a également un autre document communal qui est le PDU. Si on redescend encore d'un étage on arrive à l'échelon inférieur, on est à document communal qui est actuellement un POS qui va passer en PLU et si on arrive à l'échelon encore inférieur, cela concerne les particuliers et concerne tout ce qui est les lotissements, les permis de construire... Pour vous dire que tous les documents qui sont inférieurs doivent être en adéquation ou compatibles avec les documents supérieurs. Alors le PLH a effectivement une durée de 6 ans et il est arrivé à son terme donc on repart sur une nouvelle programmation pour une période 2016-2021. Trois grandes orientations pour le PLH, c'est :

- Favoriser un renouvellement urbain,
- Favoriser également une mixité sociale,
- Répondre à des besoins de logement en assurant une répartition.

Alors préalablement à ça, j'ai noté quelques chiffres, j'ai été bref parce que ça représente ça. Il y a un diagnostic qui a été établi, alors on arrive à cela en constatant un déclin démographique, on a un solde migratoire qui est négatif, en gros depuis 1975, la CAD perd des habitants. Ça a tendance à s'atténuer mais il faut dire que l'on a perdu 223 habitants entre 1975 et 2008. Actuellement on en perd 85 entre 2008 et 2011. Ça a tendance quand même à s'atténuer. On constate que les espaces péri urbains captent les habitants des centres. Ce qui n'est pas inintéressant pour nous car nous sommes une ville péri urbaine, et effectivement on constate que la ville qui a perdu le plus d'habitants c'est Douai. On est un territoire vieillissant, donc on a beaucoup de difficultés à recueillir les jeunes ménages. Entre 2006 et 2011 seules les tranches d'âges entre 45 et 90 ans ont augmenté, toutes les autres ont diminué. Il y a également un desserrement des ménages, ça entraîne donc une augmentation. Alors ça entraîne une augmentation à la fois, c'est assez contradictoire, parce qu'à la fois on a construit des logements et on n'en a pas assez. Parce que le nombre de famille a diminué, il a diminué pour 2 raisons, le vieillissement, on constate que le nombre des ménages unipersonnel est en forte augmentation. Et on a également des ménages mono parentaux, donc la famille qui était le couple traditionnel est divisée en 2 et donc, les structures de famille deviennent plus petites. Et par cela, donc, des besoins de logement de taille beaucoup plus petite que celle que l'on connaît actuellement.

M le Maire : Juste une précision Jean-Paul, vous avez dit le nombre des ménages diminue, c'est la taille des ménages qui diminuent. Avant on avait une famille de parents et 6 enfants, maintenant on a une veuve, on a des familles mono parentales. Donc c'est des ménages plus petits, mais le nombre de ménages a augmenté, ce qui explique les tensions sur l'immobilier en fait.

M. HOURNON : On a également un développement économique qui ne profite pas nécessairement aux habitants du territoire. On constate par exemple que 73% des actifs de la CAD travaillent dans une autre commune que leurs résidences et que Lille attire 35% des emplois régionaux. La déconnexion entre le lieu de travail et lieu de résidence évidemment ne permet pas de maintenir une population. Il faut également faire un lien avec d'autres politiques sectorielles, les transports, le déplacement, la formation à l'emploi. Effectivement si on travaille sur ça, ça veut dire qu'on se déplace plus. Vous avez tous ce qui est la logistique à mettre en place au niveau des routes, de la pollution. Là on arrive effectivement, dans les problématiques là...Le cadre de vie est un vecteur d'activité. Et donc le PLH doit amener une réponse qualitative en termes d'habitats. On a constaté que les jeunes ménages portaient plus sur un cadre de vie agréable, qu'un grand logement. Pour vous dire actuellement les orientations du PLH sont à 25 logements l'hectare. Ça peut paraître beaucoup et pas beaucoup. Les normes s'orientent actuellement sur 40 maisons l'hectare. Avant on était à des ratios beaucoup moindre, 25 maisons l'hectare ça fait des maisons sur 400 mètres carrés, il y a quelques années on achetait des maisons sur 100m², 200m². Ça ce sont des choses en voie de disparition. On va partir sur des structures de maison tout à fait différentes. On va être obligé aussi puisqu'effectivement notre PLU va devoir intégrer le PLH, raisonner de manière différente parce que l'on a aussi la loi ALUR, la loi Grenelle 2, la loi sur l'agriculture,... . La loi de l'agriculture nous dit qu'il ne faut plus consommer d'espace agricole. Donc ça nous ramène à dire qu'il faut construire la ville sur la ville ce qui est la logique de la loi ALUR mais en contradiction avec le Grenelle de l'environnement qui nous dit qu'il faut verdir la ville et même verdir avec des arbres de hautes tiges. Ce qui vient à dire finalement qu'on regarde ce qui nous reste à construire, nous on a une chance c'est qu'on a quand même 130 hectares à urbaniser sur la zone du Raquet, mais ce qui veut dire que l'on va devoir voir ce que l'on appelle les dents creuses, ce sont les espaces de verdure qui sont compris dans un ilot urbain. Et dans ces dents creuses on va devoir mettre à la fois des logements et de la verdure et donc c'est qu'il va falloir se creuser la tête et être inventif puisque si on se dit effectivement qu'il faut garder une partie de verdure et mettre une partie de logement on va restreindre on va garder admettons ¾ en verdure et ¼ en logement et on va monter en hauteur ce qui fait qu'on revient aux barres/tours de 1970 et c'est ce que la loi ne veut plus. Il va falloir se creuser un peu plus les méninges, on fait des logements de taille beaucoup plus réduite mais en essayant d'intégrer le plus d'espace possible et un peu changer notre façon d'habiter. Alors ça se sont des choses que l'on verra un peu plus en détail dans le PLU qui va nous prendre toute l'année 2016, j'espère que l'on aura fini en 2016. Alors la CAD a retenu un scénario démographique, il y avait 3 scénarios possibles : un scénario de stabilisation de la population qui n'a pas été retenu parce que finalement on constate que l'on en perd mais ce que l'on voudrait c'est quand même en gagner. Deux autres scénarios étaient envisagés soit une attractivité résidentielle modérée ou forte. Bon, ils sont restés sur une phase intermédiaire. On a pris l'objectif modéré ce qui est quand même beaucoup plus raisonnable parce que cela veut dire en gros que l'on serait à 35 logements / an en moyenne. On a déterminé des orientations stratégiques il y en a 7 et 26 actions. Alors je vais vous les passer parce que de vous en donner lecture mais on en a pour un bon moment. Pour être plus synthétique et ce qui nous concerne nous la ville de Sin-le-Noble, en gros le PLH dit sur ces 6 années on va construire 3850 logements, Sin-le-Noble nous aurons 450 logements de prévus sur les 6 ans. Dans ces 450 logements on va avoir une décomposition de 12 logements ça sera la lutte contre la vacance sachant qu'en gros sur Sin-le-Noble il a été relaté 118 logements vacants. On aura 438 constructions neuves. Dans ces 438 constructions neuves on aura 107 logements locatifs sociaux, soit 25%. Il faut savoir que la loi SRU donne le seuil de logement locatif social à 20%. Certaines villes surtout celle concernées par la barre Douai Nord – Douai Nord Est concentraient le plus de logements sociaux. Ça peut aller, nous, on était en 2012 à 31,5% de logements sociaux mais depuis ce temps-là on a continué à en construire. Certaines villes comme Waziers passait les 50% alors que d'autres n'avaient rien. Donc le PLH essaye de rétablir un équilibre et de dire certaines communes de 20% vont passer à 25% et celles qui n'ont rien vont passer de 0% à 20%. Deux communes avaient été exonérées actuellement par ce pourcentage c'était Raimbeaucourt et Flines lez Râches parce que c'étaient 2 villes qui avaient une baisse de population. Donc évidemment quand une population baisse on essaye plus de la maintenir parce qu'il y a personne qui arrive ça ne sert à rien de construire. Mais bon, hier on a eu une réunion et notamment qui était dirigée par Madame le Maire de Flines, parlait d'essayer de faire quelques logements. Dans ces 25% donc nous aurons, 88 logements ce seront des constructions neuves, 19 logements seront une acquisition améliorations dans parc privé conventionné. On aura ensuite 166 productions d'accessions abordables à la propriété c'est de la cession sociale maîtrisée, ça représente 37,9 % et enfin ce qui va rester 165 logements sera de la production d'accession libre donc du logement privé pour habiter ou pour louer. Donc voilà ce qui nous est proposé sur les 6 années. Evidemment c'est une planification, ce sont des objectifs on va devoir les intégrer

dans le PLU. Comme j'ai dit tout à l'heure nous on a le Raquet, le Raquet va nous obliger faire du logement. Par contre il n'y a pas de logement social prévu dans l'éco quartier. Par contre dans ce que l'on appelle logement social évidemment le panel est large, certaines maisons de retraite ou de béguinage font partie aussi de ces critères mais aussi des dents creuses et c'est une programmation je dirais 6 ans bon c'est court mais c'est long aussi. Faut voir les conditions économiques, ce que l'on peut réaliser, beaucoup de choses viendront compléter ou interférer cette prévision. Donc ça a été soumis à la commission 4, qui a bien débattu, Jean-Pierre était là et Vincent. On a fait presque 2 heures sur un point et on a émis un avis favorable à ce PLH. Voilà, je repasse la parole.

M. le Maire : Merci Jean-Paul pour cette présentation synthétique sur ce document lourd, et que l'on peut résumer en 7 orientations stratégiques déclinées en 26 actions. Et pour Sin-le-Noble parce que c'est ce qui nous intéresse au premier chef donc 450 logements prévus 12 logements vacants 438 constructions neuves et la présentation stratégique 2 qui préconise une diversification des logements avec une réponse à la demande sociale qui permet de décliner 107 logements locatifs sociaux, 166 logements en accessions abordable à la propriété et 165 logements accessions libres ou locatifs privés et nous avons 12 logements que le PLH préconise de remettre sur le marché dans le cadre de la lutte sur la vacance. Il intègre également le nouveau programme de renouvellement urbain du quartier des Epis, qui est important pour le PLH puisque nous sommes d'intérêt national et nous sommes les seuls de l'arrondissement à avoir un quartier en NPRU d'intérêt national. Donc il est bien évidemment intégré dans ce PLH et je vous propose d'émettre un avis favorable concernant ce programme local de l'habitat de la CAD.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaiteraient pas émettre cet avis favorable ou s'abstenir ? Donc l'avis favorable est adopté à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le Maire : Je vous remercie de votre attention pour ce Conseil municipal qui a duré plus de quatre heures. Mais comme à chaque fois maintenant, puisqu'il y a beaucoup de délibérations à passer, c'était parfois très technique donc je vous remercie de votre attention et de votre présence jusqu'au bout.

Et je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.